



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
les 3 et 10 décembre 2020**

RAPPORT N° 24/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'année 2021

Table des matières :

1. Présences et organisation	page 03
2. Discussion initiale avec la Municipalité (préavis et brochure des comptes)	page 04
2.1 Stratégie mise en place par la Municipalité pour lancer la budgétisation	page 04
2.2 Abandon de cette même stratégie initiale	page 05
2.3 Budget dit pragmatique choisi in fine par la Municipalité	page 06
2.4 Discussions générales sur la stratégie dite pragmatique	page 06
2.5 Lecture du préavis N° 24 / 2020 concernant le budget 2021	page 08
2.6 Brochure des comptes budget 2021, discussions compte par compte	page 09
Centre comptes 1 AG (Administration générale)	page 09
Centre comptes 30 DAIE (architecture, infrastructure et énergie)	page 11
Centre comptes 50 et ss (DJEFS (jeunesse, éducation, famille, sport))	page 13
Centre comptes 3 DFE (Finance et Économie)	page 18
Centre comptes 6 Sécurité	page 20
Centre comptes 4. DEP (Espaces publics)	page 20
Centre comptes 35 DU (Urbanisme et Développement durable)	page 25
Centre comptes 8 DC (Culture) Culture	page 26
Centre comptes 7 DASLIG (affaires sociales, logement, intégration et gérances)	page 27
Centre comptes 19 DSI (systèmes d'information)	page 28
3. Discussion finale avec la Municipalité	page 29
4. Conclusions	page 30
Annexes :	
1 Budget EPT sommaire	page 32
2 Budget EPT détaillé	page 33
3 Argumentaire DASLIG et DC	page 37
4 Argumentaire DAIE	page 43
5 Argumentaire DU	page 46
6 AMENDEMENTS COFI	page 52

Rapport de la Commission des finances sur Préavis N° 24/2019 : Budget communal pour l'année 2021

Conformément à l'article 60 du Conseil communal de Vevey, la Commission des finances (COFI) rapporte sur le projet du budget communal, année 2021.

La COFI a traité le préavis dans ses séances du 28.10.2020 et les, 2, 4, 5,11 et 16.11.2020 à chaque fois en salle du Conseil communal de Vevey.

1. Présences et organisation

1.1. Présence

1.1.1. Les membres de la COFI :

Membres titulaires : Mrs Alain Gonthier DA, Patrick Bertschy PLR, Cédric Bussy SOC (partiellement), Sergio De Stefanis SOC, Nuno Domingos PDC, Laurent Lavanchy DA, Philippe Herminjard PLR (partiellement), Vincent Mathys SOC (partiellement), Roger Pieren VL (partiellement), Christian Roh PLR (partiellement), Antoine Stübi VE, Werner Riesen UDC (partiellement) et Francis Baud VL, président.

Suppléants (tous partiellement) : Mmes Isabel Jerbia SOC, Caroline Gigon SOC et Mrs Jean Jacques Burgi PLR et Vittorio Marinelli PLR.

1.1.2. Les membres de la Municipalité :

Successivement : Mme la Syndique Élina Leimgruber (présente les 28.10, 4.11, 5.11 et 16.11), Mrs les Municipaux Jérôme Christen (présent le 5 et 16.11), Michel Agnant (présent le 5 et 16.11) et Yvan Luccarini (présent le 28.10 et 2.11),

1.1.3. Les Chef-fe-s de Service et collaborat-rices/-eurs :

° Administration générale : Mme Pascale Bacher.

° Ressources humaines : Mme Olivia Ruch

° Direction des Finances : M. Alain Debonneville (présent à toutes les séances) et Mme Cristina Mendes, chargée de projets (partiellement).

° Direction de la Jeunesse, de l'éducation, de la famille, des sports et du réseau Enfance Vevey et environs (REVE) : Mme Manon Fawer, accompagnée de :

°° Mme Marie-Christine Fellay (éducation),

°° M. Marco Pavarini (Jeunesse),

°° M. Wiacek Piotr (Sports) et

°° M. Alexandre Tangerini (famille).

° Direction de l'Urbanisme, de la mobilité et du développement durable : M. Julien Cainne, accompagné de :

- °° Mme Jessica Ruedin (développement durable).
- ° Espaces publics + Vignes et Caves : : M. Georges Garanis (Espaces publics), accompagnée de
 - °° M. Laurent Dällenbach (adjt. Administratif).
- ° Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie : M. Claude Lehrian.
- ° Direction des services d'information : Robert Schneider accompagné de
 - °° M. Daniel Gnierre (responsable Service de l'Information du territoire SIT).
- ° Direction de la Culture : Mme Cécile Roten, accompagnée de :
 - °° Mme. Fanny Abot (musée historique).
 - °° M. Luc Debraine (musée d'appareils photographiques).
 - °° M. Yan Buchs (bibliothèque).
- ° Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et service des gérances : Mme Stéphanie Zufferey accompagnée par
 - °° M. Gilles Altermath (responsable gérance a.i.).

1.1.4. Service des affaires intercommunales de la Riviera

Mme Colette Rossier

1.2. Organisation

La proposition de budget a été entièrement passée en revue par la COFI en présence des services concernés. Les différentes directions étaient représentées par le Municipal en charge accompagné des chefs de service.

La Direction des finances a assisté à toutes les séances comme soutien à la COFI pour la bonne compréhension des positions du budget dans leur contenu et leur spécificité comptable.

La dernière séance a été consacrée à la discussion sur les amendements déposés en présence de la Municipalité

2. Discussion initiale avec la Municipalité (préavis et brochure des comptes)

2.1. Stratégie mise en place par la Municipalité pour lancer la budgétisation

Avant de lancer les travaux, la Municipalité s'était fixé les buts suivants :

- 2.1.1 Déficit budgétaire en dessous de CHF 3'000'000.-, soit environ 2% du total des charges.
- 2.1.2. Marge d'autofinancement de CHF 6'000'000.- au minimum.

- 2.1.3. Maintien du niveau du nombre des EPT à celui de 2020.
- 2.1.4. Réduction des charges des services de 3% (sauf traitements, charges liées et amortissements) par rapport au budget 2020.
- 2.1.5. Aucune diminution des prestations actuellement fournies à la population.

Elle voulait assurer à terme un autofinancement « optimal » des investissements pour ne pas devoir recourir systématiquement à l'emprunt et d'aboutir, toujours à terme, à des exercices comptables équilibrés.

2.2. Abandon de cette même stratégie initiale

Toujours selon la Municipalité, Il s'est avéré au cours des travaux de budgétisation que les buts n'allaient pas pouvoir être atteints, notamment en termes de déficit maximum et de marge d'autofinancement minimum.

Les raisons :

2.2.1. Recettes fiscales : Une baisse des recettes par rapport au budget 2020, de - CHF 1'200'000.- pour les personnes physiques et morales.

2.2.2. Coronavirus : L'augmentation des charges liées à la crise, alors même qu'elles n'ont pas été prises en compte dans le budget 2021, parce qu'inconnues pour l'instant. Elles seront prises en compte ultérieurement, au fur et à mesure, hors budget, selon la procédure du crédit complémentaire

2.2.3. EPT : L'augmentation des EPT de 12.95 unités (y compris les rocares des auxiliaires dans les traitements fixes qui représentent 4.8 emplois pleins temps EPT). Toutes considérées comme essentielles.

2.2.4. Une diminution des remboursements par l'État : aux collectivités publiques de CHF 300'000.-

2.2.6. Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE) : Une baisse de près de CHF 200'000.- correspondant à la variation des contributions à la commune en lien avec l'augmentation des charges de personnel dans les structures d'accueil de jour.

2.2.7. Subventions aux transports publics : participation aux déficits des entreprises de transports publics augmentant de près de CHF 822'000.-

2.2.8. ASR : La participation augmentant de près de CHF 601'800.-.

2.2.9. Péréquation : Le versement au fonds de péréquation augmentant de CHF 432'400.-. Cela reste pourtant un montant incertain ; le cout exact de la facture ne sera connu qu'en 2023.

2.2.10. La facture sociale : inconnue pour l'instant, va probablement aussi augmenter en 2021.

2.3. Budget dit pragmatique choisi in fine par la Municipalité

Le constat final est donc malheureusement le suivant :

2.3.1. Déficit comptable : Le projet de budget 2021 laisse apparaître un déficit comptable de presque CHF 11'000'000.-. Cela représente une augmentation de près de CHF 5'000'000.- par rapport au déficit comptable budgété pour 2020. Le déficit rapporté aux charges est de près de 6%.

2.3.2. La marge d'autofinancement est de CHF 62'000.- (CHF 5'006'500 prévu en 2020)

2.3.2. Comptes « équilibrés : La Municipalité explique que les comptes sont « monétairement parlant équilibrés ».

2.3.3. Financement des charges d'exploitations : Que nous n'avons pas à devoir emprunter de l'argent pour payer nos charges monétaires effectives.

2.3.4. Choix d'un nouveau mode de fonctionnement pour la budgétisation : M. Yvan Luccarini est d'avis qu'il faudrait repartir à zéro dans l'établissement du budget et poser les questions suivantes :

- Quelles prestations a-t-on envie d'offrir ?
- Quels investissements a-t-on envie de faire ?

2.4. Discussions générales sur la stratégie dite pragmatique

2.4.1. Investissements futurs :

Un commissaire relève que, certes, les charges d'exploitation effectives seront payées par la trésorerie courante, mais pas les futurs investissements.

M. Luccarini précise que même si l'autofinancement est peu élevé, cela signifie tout de même que pour les charges courantes, la Ville n'aura pas à recourir à l'emprunt.

Il admet par contre qu'il ne sera pas possible d'investir sans emprunter.

Le même commissaire demande si la Municipalité compte augmenter l'actuel plafond de l'endettement.

Mme Leimgruber déclare qu'il n'en est pas question. Ce sera à la prochaine Municipalité de trancher à ce sujet.

2.4.2. Investissements prévus durant 2021 :

Un commissaire demande s'il serait possible d'avoir la liste des préavis à présenter dans le courant du 1^{er} semestre 2021, afin de savoir de combien il faudra encore s'endetter.

Un autre commissaire ajoute que ce qui impacte le budget ce sont les amortissements et que les amortissements des investissements faits en 2021 ne débiteront qu'en 2022.

Mme Leimgruber propose de se baser sur le plan des investissements remis à jour au 01.01.2019. En effet, actuellement il est difficile de planifier ces éléments.

2.4.3. Causes de la forte augmentation des charges :

Un commissaire demande si les charges présentées augmentent à cause d'éléments structurels ou ponctuels liés au Covid.

M. Luccarini explique qu'il est difficile à projeter et donc à budgétiser quels seront les besoins liés au Covid. Il est donc plus pertinent de passer, dès que nécessaire, par un crédit complémentaire le moment venu. Les charges présentées aujourd'hui sont donc, par conséquent, liées à des éléments essentiellement structurels et pas du Covid.

2.4.4. Manque de transparence au niveau de l'attribution des engagements à plein temps (EPT) :

Un commissaire relève que le montant des charges « Autorités et personnel » a tout de même augmenté de CHF 2'000'000.- par rapport au budget 2020. Le tableau intitulé « Nombres de postes prévus au budget 2021 » (voir annexe N° 1) est beaucoup trop sommaire et nécessite une présentation complète par personne, englobant tout le personnel, évidemment en respectant l'anonymat, afin de permettre à la COFI de se déterminer.

Mme Leimgruber prend note. Les documents demandés seront transmis à la COFI (voir annexe N° 2).

2.4.5. Mise en condition des services par la Municipalité :

Un commissaire demande combien de rencontres de préparation il y a eu avec les services et si des directives, par exemple le moins 3% (voir point 2.1.4. ci-dessus) leur ont été données.

M. Luccarini explique que les axes stratégiques précédemment mentionnés ont été transmis aux services et qu'après que les services aient saisi le budget, il a fait le tour et leur a posé diverses questions, imaginant qu'elles pouvaient également être posées par la COFI (?). Mais il n'a jamais demandé aux services de diminuer les charges de 3%.

2.4.6. Gestion des pannes et travaux de nettoyage effectués soit à l'interne, soit à l'externe sur tous les immeubles propriétés ou loués par la Commune, quel concept, quel service :

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la manière qui est choisie et par quel service pour gérer les pannes et le nettoyage courant dans tous les immeubles de la commune qui impliquent et la DASLIG et la DAIE.

Cela concerne les comptes de charges par nature 3133, 3141, 3141.31, 3189 et 3189.01.

2.4.7. Vue générale sur l'attribution de l'ensemble des travaux d'entretien et de pannes :

Un commissaire explique que traditionnellement les bâtiments étaient sous finances-gérances. Il demande où sont maintenant les bâtiments qui ne sont pas mentionnés dans la « Liste des travaux d'entretien des propriétés communales » (document remis qu'à la COFI)

M. Lehrian répond que les bâtiments non mentionnés sont traités par DASLIG.

Le même commissaire demande si cela fonctionne.

M. Lehrian explique qu'il y a un glissement des entretiens spéciaux du secteur gérances à la DAIE depuis maintenant déjà plusieurs années. Il s'agit surtout de la gestion des pannes dans les appartements loués ou les bureaux. La DAIE intervient régulièrement, notamment hors des heures de bureau et que l'aide ainsi donnée à la DASLIG empêche la DAIE de se concentrer sur son travail primaire qui consiste à s'occuper du plan des investissements.

La COFI, à l'unanimité, demande par conséquent à la Municipalité de bien vouloir présenter un récapitulatif détaillé et clair, précisant qui à l'interne et qui à l'externe est désigné pour procéder et de décrire les critères choisis pour décider de l'intervenant à l'externe ou à l'interne pour tous les travaux de conciergerie et de gestion des pannes (comptes par nature 3189.01. 3011 et 3012).

2.4.8. Établissement d'une liste détaillée de tous les EPT de l'Administration :

Plusieurs commissaires déplorent le manque de clarté dans le dénombrement des EPT dans chaque service. La feuille jaune jointe au préavis est beaucoup trop succincte.

La COFI, à l'unanimité, requiert une liste complète mentionnant chaque employé(e) de l'administration avec à chaque fois toutes ses affectations plein-temps ou temps partiel. Y seront inclus le détail entre employés et auxiliaires. Voir aussi point 2.2.4 ci-dessus.

Il est évident que la COFI ne requiert pas une suppression de l'anonymat qui doit, évidemment être strictement respecté.

2.4.9. Inventaire et stratégie de toutes les labélisations prévues en 2021

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir une liste des labels en cours, des labels demandés et des labels actuels, avec les coûts pour chacun. Et d'expliquer la stratégie.

M. Christen explique qu'il s'agit d'une démarche transversale qui peut se faire dans un délai assez raisonnable et qu'une réponse pourra être donnée avant le vote, afin d'éviter un amendement.

Il est donc demandé à la Municipalité de procéder à cette démarche transversale.

2.5. Lecture du Préavis N° 24/2020 sur le budget communal pour l'année 2021

2.5.1. Modifications apportées par la Municipalité au point 6 :

M. Luccarini rectifie les modifications au point 6, premier paragraphe : « Par rapport au budget 2020, les charges augmentent CHF 4.4 mio ou de 2.79%. ».

Un commissaire se demande s'il est utile de mentionner cela.

2.5.2. Explications concernant « les déchets des trois villes » :

Un commissaire demande s'il est possible de recevoir les comptes « Déchets 3 villes » avant d'aborder les comptes de la DEP.

M. Luccarini explique que concernant « Déchets 3 villes », il n'y a pas eu d'augmentation effective, mais qu'il y a eu une forme de comptabilisation nouvelle.

Un autre commissaire ajoute que le transfert a apparemment été fait vers les comptes 440.3188 et 440.435.

2.5.3. Problème de comptabilisation de l'augmentation de la taxe sur l'énergie :

Un commissaire demande sous quel compte est présenté l'augmentation de CHF 587'000.- concernant la taxe spécifique pour le Fonds pour l'énergie. Il demande pourquoi cela est pris en compte sous « Patentes, concessions ».

M. Debonneville répond que le plan comptable est obsolète. Il date de 1979. Mais il promet de prendre note de la question. La décision pourra être prise lors de la lecture des comptes.

2.5.4. Conclusions du préavis en sa page 11 :

Aucun commissaire ne s'exprime à ce stade, mais attend la fin des discussions en COFI et la Municipalité (voir chapitre 4 ci-dessous).

2.6 Discussion poste par poste de la brochure des comptes

(dans l'ordre chronologique des auditions)

1 Administration générale

150 Service des affaires intercommunales

Compte 150.4528 « Contributions des communes de la Riviera » :

Un commissaire souhaite avoir plus de compléments sur le compte 150.4528

Mme Rossier explique que le montant comprend la participation de Vevey et correspond à une participation par nombre d'habitants.

Le même commissaire ajoute qu'on retrouve la part de Vevey au compte 121.3528.

121 Administration Générale :

Groupe de Comptes 120 Greffe Municipal

Un commissaire demande s'il y a eu une analyse sur le passage à une Municipalité à 7 et ses incidences sur le travail du greffe.

Mme Leimgruber répond qu'elle s'est évidemment occupée de ce qui est en place actuellement et l'a extrapolé. Mais il serait évidemment intéressant de faire un bilan à ce propos pour le prochain budget, car on saura à ce moment-là s'il y a eu plus de besoins.

Compte 122.3102.03 : Bureau d'information, compte frais d'affichage sur domaine public

Un commissaire demande à quoi correspondent les CHF 120'000.

M. Delessert répond que cela correspond, d'une part, à des prestations en nature et d'autre part, à des prestations inscrites dans une convention.

Mme Leimgruber ajoute que l'on peut retrouver ces éléments dans le document « Liste des éléments ».

125 Office d la population

Compte 125.3101 : Frais de bureau et d'économat

Un commissaire demande si le montant de CHF 9'000.- est justifié ou s'il a été calé sur celui du budget 2020.

Mme Bacher répond que celui-ci a été calé sur 2020.

130. Subventions et Manifestations diverses

Compte 130.3658.13 à 15 et 130.3659 Subventions et manifestations diverses :

Un commissaire demande si les subventions seront versées, totalement ou partiellement, si la fête n'a pas lieu.

Un autre commissaire donne l'exemple de la Fête multiculturelle à laquelle la Ville a accordé un crédit de CHF 20'000 en 2020. La fête n'a pas eu lieu et les organisateurs ont demandé que l'argent reçu soit reporté sur 2021, sous réserve des frais encourus en dépit du fait qu'il n'y avait pas de fête.

Un autre commissaire demande si la subvention 2021 pour la Fête multiculturelle est prévue au budget, sachant que l'édition 2020 n'a pas eu lieu. Réponse non, sauf un montant prévu pour des frais encourus durant 2019 et 2020 pour divers frais fixes sur le compte 814.3653.40 0 pour CHF 7'500).

Un autre commissaire explique que si l'évènement est annulé avec de l'avance, la subvention peut être reportée, mais que s'il y avait déjà des frais engagés, cela devient plus compliqué.

Un commissaire est d'avis que les organisateurs devraient tout de même adapter la taille de leur manifestation en fonction du risque encouru.

Un commissaire souhaiterait que la Municipalité établisse une liste de critères/informations pour rassurer et expliquer aux manifestations que les subventions 2021 sont budgétisées, mais que leur versement sera analysé et réexaminé au cas par cas,

Mme Leimgruber explique qu'il s'agit de rassurer les acteurs culturels et sportifs en montrant qu'une subvention a été budgétisée. Il y aura par la suite une discussion avec chaque manifestation.

Compte 130.3659.02 : Aide aux pays en voie de développement

Un commissaire invoque que c'est le Grand Conseil qui participe aux aides pour les pays en voie de développement et non les communes.

Il demande, s'il n'y a pas moyen de supprimer cette position serait d'avis de diminuer l'aide aux pays en voie de développement.

Mme Leimgruber répond que si pour nous toute aide est importante, alors elle l'est encore plus pour les pays en voie de développement.

132 Santé publique

Comptes 132.3514 et 135.3514.01 : abattages et sous-produits animaux

Un commissaire s'étonne de la forte chute des charges opérées par la SIGE.

M. Luccarini va se renseigner sur le sujet.

140. Service des ressources humaines

Compte 140.3040 : Caisse LPP :

Un commissaire est étonné des proportions entre les augmentations de traitement du personnel et des charges liées à la caisse de pension et aux assurances accidents.

Mme Ruch explique qu'il a été appliqué des taux au plus proches de ce qui a pu être estimé et que ce sont des éléments assez comparables.

Compte 140.3181 : Frais d'affranchissements :

Un commissaire est d'avis qu'il faudrait diminuer le montant des frais.

Mme Leimgruber répond que si le montant est diminué à CHF 4'000.- il ne devrait pas y avoir d'opposition de la Municipalité.

141 Personnel, charges sociales, Assurances

Compte 141.3185 : Honoraires et frais d'expertises :

Un commissaire demande dans quel compte se trouvent les frais de justice/d'avocat.

Mme Leimgruber répond que cela se trouve dans le Dicastère des finances.

Compte 141.3091 : Frais de formation du personnel :

Un commissaire souhaiterait plus de précisions sur ces charges qui sont environ CHF 25'000 plus basses que celles des comptes 2019.

Mme Ruch explique que l'entier du budget n'a pas pu être utilisé en 2019, mais qu'il y a un souhait de maintenir ce budget, afin d'offrir des formations aux collaborateurs.

Compte 141.3092 : Frais de recherche du personnel :

Un commissaire se demande si, en 2019, il y avait des besoins particuliers à la Ville en termes de personnels au vu de la différence des charges entre les comptes 2019 et le budget 2021. Cette différence est passablement élevée.

M. Debonneville explique qu'il s'agit d'une dépense très aléatoire et que, suivant le poste, il peut y avoir un écart au budget.

145 Formation des apprentis

Compte 145.3011 : Traitements des apprentis :

Un commissaire explique qu'il y a une demande de créer des postes d'apprentissage et demande si les services ont étudié le fait d'engager des apprentis supplémentaires.

Mme Ruch répond la commune a déjà engagé un employé de commerce et un agent de propreté. Elle ajoute qu'il est recherché une collaboration avec les services pour développer la formation des jeunes.

30 Direction de l'Architecture, des Infrastructures et de l'Énergie (page 45)

300 Direction – Administration DAIE

Compte 300.3011 Traitements du personnel :

Un commissaire demande à quoi correspond le +1 EPT.

Mme Leimgruber répond qu'il s'agit d'un agent d'exploitation des installations à 100%. pour seconder la personne qui est chargée d'optimiser et d'assainir les exploitations techniques. Cette personne est chargée d'optimiser et assainir les exploitations techniques.

M. Lehrian ajoute qu'en une année cette personne a effectué 100 interventions sur les installations techniques et a permis de faire réaliser CHF 144'000.- d'économies. Il ajoute que l'objectif fixé était de réaliser ces économies en 3 ans et que cette personne a réussi à le réaliser en une année.

Compte 300.3142 : Travaux de réfection et d'amélioration du réseau routier

Un commissaire demande à quoi correspondent les CHF 100'000.- de travaux divers d'urgence qui figurent dans les détails des comptes.

M. Lehrian répond que cela concerne des travaux d'urgence ainsi que, par exemple, les travaux à la Rue du Conseil où il y a eu un effondrement des routes.

Compte 300.3155 : Entretien véhicules et d'engins

Un commissaire constate qu'il n'y a pas eu de cout en 2019 et souhaiterait avoir plus d'informations sur ces charges.

M. Lehrian explique que cela est relatif au transfert de certaines activités de la conciergerie (voir à ce sujet le point 2.4.6 ci-dessus). Il va falloir acheter de nouvelles machines, parce que celles existantes ne sont plus adaptées et il faudra également entretenir les machines existantes. M. Lehrian ajoute que la DAIE essaie au mieux de mutualiser l'utilisation des machines avec les Autres services de l'administration.

Compte 300.3312.09 : Amortissement La Cheneau

Un commissaire demande si le montant correspond à un crédit d'étude ou à un crédit d'ouvrage.

M. Lehrian répond que cela correspond à un crédit d'étude.

M. Debonneville ajoute que le libellé sera corrigé.

Document « Liste des travaux d'entretien des propriétés communales » (dossier remis que dans le cadre de la COFI)

Compte 41.365 – Rue des Bosquets 33 :

Un commissaire souhaiterait plus de précisions sur le terme de copropriété.

M. Lehrian explique qu'il s'agit d'un bâtiment communal loué à d'autres.

Compte 42.452 – Rue du Conseil 15 :

M. Gonthier demande de quels bâtiments il s'agit.

M. Lehrian répond qu'il s'agit des commerces adjacents au conservatoire.

Compte 41.1562 – Tour Nord-Avenue de Gilamont 67/65 :

Un commissaire demande à quoi correspondent les travaux partagés.

M. Lehrian explique que cela correspond à des entretiens courants basés sur des exercices antérieurs.

Compte 41.1196 – Rocking-Chairs avenue de Gilamont 60 :

Un commissaire demande si les travaux pour les portes à ouverture automatique sont pris en compte.

M. Lehrian explique que ces travaux seront réalisés en 2021 et qu'ils ont pris du temps, car il a fallu se mettre d'accord avec les utilisateurs.

Un commissaire demande des compléments aux étagères à alcool.

M. Lehrian répond qu'en fonction de l'âge des utilisateurs, il faut fermer les étagères à alcool.

Compte 42.367 – Théâtre de Verdure-Jardin du Rivage :

Un commissaire demande s'il est toujours utile d'entretenir ce Théâtre.

M. Lehrian explique que les travaux pour ce bâtiment consistent à éviter le vandalisme et les graffitis.

Compte 42.546 – Hôtel de Ville-Rue du Lac 2 :

Un commissaire demande de quel type de plateforme élévatrice il s'agit.

M. Lehrian répond qu'il s'agit d'une plateforme à déploiement pour franchir les marches.

Compte 42.752 – Cour au Chantre-Registre foncier-Simplon 22/24 :

Un commissaire demande si ce bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. Lehrian répond que oui.

Compte 42.774 – Bâtiment du feu, rue du Musée 5 :

Un commissaire demande s'il est possible d'agir pour accélérer les choses en pressant ASR, car actuellement on fait de l'entretien « bricolage » année après année.

Mme Leimgruber explique qu'elle a visité le bâtiment et qu'il faut le rénover.

M. Lehrian ajoute que c'est un bâtiment dans lequel il faut intervenir presque toutes les semaines.

Un commissaire explique qu'il a remarqué des systèmes de climatisation/ventilation aux fenêtres de ce bâtiment. Il demande si cela est autorisé.

M. Lehrian répond que pour garantir un confort intérieur, il a été tolérer ces climatiseurs en attente de travaux.

M. Luccarini ajoute que la Ville a l'obligation de mettre à disposition d'ASR un bâtiment.

Raison de plus, ajoute un commissaire, va-t-il falloir intervenir à ce sujet auprès du Conseil intercommunal d'ASR.

Compte DP 157 : Pichette buvette :

Un commissaire demande si les éléments soulevés par la Cogest ont été pris en compte.

M. Lehrian répond que non et que ces travaux représenteraient 40 mètres de canalisations.

42.766 : Musée Jenisch-Communaux 23-Avenue de la Gare 2 :

Un commissaire demande ce que signifie hygroréglable.

M. Lehrian explique que lors des travaux de transformation du musée Jenisch, aucun travail sur les façades n'a été effectué. Il explique qu'il restait un espace entre la façade historique et les nouvelles salles et qu'il a fallu installer ce type de grilles hygroréglable pour éviter les moisissures.

82022.3189 : Honoraires de gestion

Un commissaire demande de quel type de contrat il est question.

M. Lehrian répond qu'il s'agit d'un contrat de surveillance.

526 Bâtiments scolaires

Compte 526.3012 : Bâtiments scolaires

Un commissaire souhaiterait plus d'informations concernant cette grande baisse de charges par rapport aux comptes 2019.

M. Lehrian répond que cela est dû à de la réorganisation. Il explique qu'il y a moins d'intervention de concierges auxiliaires. Il ajoute qu'il s'agit d'une répartition différente, mais qu'il n'y a pas eu de licenciement (voir à ce sujet le point 2.4.6. ci-dessus)

Voir à sujet le chapitre 2.4.6. ci-dessus.

Groupe de Comptes 50, 58, 9 – Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Famille et des Sports (DJEFS)

D'entrée de cause, un commissaire demande comment s'est déroulé la construction du budget de la DJEFS ?

Mme Fawer répond que les recommandations de la Municipalité étaient de réduire les charges de 3%. Elle ajoute que la DJEFS s'est prêtée à un exercice de diminution budgétaire d'environ CHF 354'000.-.

Il a été imaginé de supprimer la journée de sortie ski aux Pléiades, de supprimer 5 classes socioéducatives, de supprimer les camps d'études, de supprimer la subvention de la Ville aux sportifs veveysans et de ne pas augmenter de 0.2 EPT le personnel lié à l'open sport. Mme Fawer ajoute que le seul levier possible pour diminuer les charges et de licencier du personnel ou de diminuer les prestations.

501 Administration DJEFS

Compte 501.3161 : loyers garages

Un commissaire demande si ces charges sont vraiment nécessaires.

Mme Fawer répond que c'est une obligation des communes de mettre à disposition des places de parcs pour les enseignants qui se déplacent. Elle explique que parfois, les enseignants se déplacent avec du matériel et qu'il leur est donc nécessaire d'avoir une voiture. Elle explique qu'il y a une place de parc disponible par salle de sport et que les enseignants se la partagent. Elle ajoute qu'en dehors du temps scolaire, ces places de parcs sont réaffectées.

Compte 501.3163 :

Un commissaire relève que dans le document « Liste des éléments » il est fait mention de CHF 200.- qui concernent 2020 et qu'il faut donc les retirer.

Mme Fawer prend note.

Compte 501.3152 : Entretien du mobilier scolaire :

Un commissaire mentionne qu'en 2019 les charges étaient de CHF 38'000.- et qu'au budget 2021 elles sont de CHF 22'000.-. Il demande si cela est réaliste.

Mme Fawer explique qu'il s'agit de corrections liées à des entretiens annuels et qu'en 2021, il ne sera pas nécessaire de racheter du matériel. Elle ajoute qu'il s'agit d'entretiens prévisibles.

Compte 501.3522 : Frais d'écolages versés à d'autres communes

Un commissaire demande à quoi correspondent ces charges.

Mme Fawer répond que certains parents souhaitent que leur enfant soit scolarisé à l'extérieur de la Ville et qu'il y a une obligation de verser un écolage aux communes concernées à hauteur de CHF 1'300.-.

Compte 501.3662 : Subventions pour les études musicales :

Un commissaire demande pourquoi la commune verse des subventions pour la musique. Selon lui, c'est maintenant le canton qui gère tout ce qui touche à la musique.

Mme Fawer explique qu'il s'agit d'une obligation selon la loi sur les écoles de musique. Il existe un règlement concernant les subventions aux écoles de musique harmonisé à l'ensemble des communes.

Mme Fawer ajoute que la commune est, par exemple, contrainte de mettre à disposition gratuitement des salles pour les écoles de musique.

505 École à la montagne la Cheneau

Compte 505.3060 : Frais de déplacements et de débours :

Un commissaire demande des explications sur ces charges.

Mme Fawer explique qu'il s'agit en partie d'indemnités pour des civilistes qui vont renforcer les équipes de moniteurs de ski. Ces indemnités ne peuvent pas être considérées comme de salaires et sont donc imputées sur le 3060.

Compte 505.3188 : Frais de transport (billets collectifs et abonnements de ski) :

Un commissaire demande à quoi correspondent les billets collectifs et les travaux sur la ligne MOB.

Mme Fawer répond que depuis 2019 la ligne MOB est bloquée, car elle n'était pas rentable. Le trajet en train est maintenant effectué en bus.

Un autre commissaire ajoute qu'il faudrait cependant montrer que prendre le train cela vaut la peine.

Mme Fawer ajoute que l'objectif est de rouvrir la ligne de train.

Compte 505.3189 : Travaux divers effectués par des tiers (maison de quartier nord) :

M. De Stefanis demande pour quelle raison les travaux de buanderie ont été externalisés.

Mme Fawer répond que la buanderie était à côté de la cuisine et qu'il n'était pas possible de respecter les normes d'hygiène. Elle ajoute cependant qu'il reste une colonne de nettoyage pour les petits nettoyages.

L'externalisation s'est révélée moins chère que de le faire à l'interne.

506 Activités de vacances

Compte 506.3131 : Achats produits alimentaires écoles :

Un commissaire demande s'il y a une participation des parents à ces charges.

Mme Fawer mentionne que les dépenses alimentaires ont diminué d'environ 5% et qu'il y a, en effet, un retour des parents via le compte 505.4271. Le maximum facturable est de CHF 16.- par jour par enfant. Les montants facturés sont de CHF 10.- pour les petits, CHF 13.- pour les 5 à 7^{èmes} Harnos et CHF 16.- pour les 7^{èmes} et plus.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible de changer le libellé du compte, car cela porte à confusion.

Mme Fawer prend note.

507 Service dentaire

Compte 507.3011 :

Un commissaire demande pourquoi il y a des charges dans le 3011 si les dentistes sont payés par le 3012.

Mme Fawer répond qu'il s'agit d'une assistante dentaire à 65% qui s'occupe en partie de la prévention scolaire et qui assiste les médecins-dentistes. Elle ajoute que si chaque dentiste venait avec sa propre assistante dentaire, cela serait beaucoup plus cher.

Le même commissaire, toujours sur le même compte, demande à quoi correspond l'augmentation de CHF 10'000.-.

Mme Fawer répond que cela est certainement lié au changement de collaboratrice et à la différence de charge salariale.

Compte 507.3012 :

Un commissaire demande pourquoi la Ville paie pour les traitements dentaires pour les classes de Corsier.

Mme Fawer répond que la Ville paie, en effet, les tests pour les écoles de Corsier, mais que l'entier de la facture lui est refacturé.

528 Établissements secondaires

Compte 528.3662 : Subsidés pour courses d'écoles

Un commissaire souhaiterait plus d'informations sur les charges de courses d'études.

Mme Fawer explique qu'il s'agit de subsides pour financer les camps d'études et qu'il y a un budget forfaitaire de CHF 400.- par élève. A cela s'ajoutent CHF 16'000.- pour les frais d'hébergement.

570 Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle

Compte 570.3161 : Loyers et charges de locaux

Un commissaire demande s'il s'agit d'imputations internes.

Mme Fawer répond que l'ensemble des prestations est refacturé aux communes en fonction du nombre d'habitants. Elle ajoute que Vevey est commune boursière pour cette prestation.

581 Unité d'accueil préscolaire

Comptes 58101 à 58106, à chaque fois le 3011 (traitements du personnel):

Un commissaire explique qu'il y a certes une exigence accrue sur les structures d'accueil, mais trouve qu'il n'y a pas de cohérence ni de proportionnalité, entre l'augmentation d'environ 21% du 3011 et les autres comptes, par exemple le 3030.

M. Tangerini explique que le compte 584 « Administration des unités d'accueil » a été entièrement ventilé sur les structures d'accueil et a pour conséquence une augmentation des charges 3011.

Il ajoute qu'il y avait un souhait d'avoir une meilleure visibilité par une vision complète du cout complet par structure.

Mme Fawer ajoute qu'il y avait une volonté de connaître les couts exacts par structure d'accueil.

Un commissaire demande quelle clé de répartition a été utilisée pour la ventilation.

M. Tangerini répond que cela a été réparti sur la base des heures offertes par structure, en fonction des nombre de places, de jours et d'heures.

Compte 58101 à .58106 à chaque fois le 4360 (participation des parents)

Un commissaire mentionne que ces charges varient beaucoup d'année en année et demande pourquoi.

Mme Fawer répond que ces charges sont basées sur le nombre d'enfants accueillis l'année précédente. Elle ajoute que la DJEFS essaie d'avoir des projections au plus près de la réalité, mais que les charges dépendent également de la capacité financière des parents.

Un commissaire demande s'il y a un changement dans la liste d'attente.

M. Tangerini répond que le temps d'attente est toujours le même, à savoir entre 1 et 1.5 an.

Un commissaire demande quel est le tarif facturé.

M. Tangerini répond que le tarif est facturé selon une grille tarifaire qui dépend des Réseaux Enfance Vevey et Environs (RÈVE) selon les revenus cumulés des parents.

Mme Fawer ajoute que le maximum facturable est de CHF 126.- par jour et le minimum est de CHF 20.- Elle ajoute que les parents paient le 30%, les communes prennent en charge le 50% et la FAJE subventionne le 20%.

Un commissaire ajoute que le réseau REVE est le réseau qui facture le moins dans tout le canton de Vaud.

Mme Fawer répond que cela dépend de la structure des Réseaux Enfance Vevey et Environs (REVE) et des revenus des parents des différentes communes.

Un commissaire demande par qui les taux progressifs de la grille ont été fixés.

M. Tangerini répond que c'est par le réseau REVE.

Un commissaire mentionne que certaines communes n'étaient pas satisfaites et ont voulu quitter le réseau.

Mme Fawer corrige en expliquant que c'est Vevey qui a menacé de quitter le réseau. Elle explique qu'il y a trois exploitants au réseau REVE. Vevey comprend les 2/3 des places, La-Tour-de-Peilz propose les 1/3 et la structure Les Galopins propose 14 places.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir la grille tarifaire.

Mme Fawer répond que la grille tarifaire est disponible sur le site internet du réseau REVE.

Compte 58105.3161 : Unité d'accueil préscolaire Les Petits Pois, loyers et charges

Un commissaire demande à combien de mois de loyers correspondent ces charges.

Mme Fawer répond que cette structure est fermée depuis le 27.02.2019 et ajoute qu'à la suite d'un problème administratif, 3 mois de loyer ont été payés. Elle ajoute qu'à titre préventif et dans l'attente de la décision procédurale, il a été provisionné ce montant. Une démarche de négociation avec le propriétaire est en cours, mais cela pourrait se terminer au tribunal des baux. Mme Fawer ajoute que cette structure avait fermé, car elle était inadéquate pour accueillir les enfants et qu'il avait fallu résilier le bail de manière anticipée. En réponse à la question de M. Gonthier, elle ajoute que le montant correspond à 12 mois de loyer.

Un commissaire ajoute que si l'on va jusqu'au tribunal et que l'on perd, on parlerait d'un montant de CHF 1'200'000.-, loyer revendiqué jusqu'en 2030.

Mme Fawer ajoute que l'espace a été reloué depuis septembre et que le manque à gagner est donc réduit pour le propriétaire.

Le même commissaire demande si le qualificatif de périscolaire et parascolaire continue d'avoir un sens.

Mme Fawer répond que pour les prestations parascolaires, il n'est pas nécessaire d'avoir la formation d'éducatrice de la petite enfance. Par exemple, pour les devoirs surveillés, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence d'enseignement.

582 Unité d'accueil parascolaire

Comptes 58205 : Unité d'accueil la Pomme d'OR :

Un commissaire évoque des problèmes de salubrité dans cette structure et demande plus d'informations à ce sujet.

Mme Fawer répond que l'objectif est de transférer cette structure à l'aviron et de fermer les garderies dans les locaux actuels.

Comptes 58211 :

Un commissaire demande à quoi correspond ce compte.

M. Tangerini répond que précédemment ces charges étaient incluses dans Crédeilles, mais que cela faussait les analyses. Il a donc été décidé, pour plus de transparence, de créer ce compte.

585 Contribution au réseau Enfance Vevey et Environs (REVE)

Compte 585.3655.02 : Contribution au réseau d'accueil familial à la journée :

Un commissaire demande de combien est la participation de Vevey.

M. Tangerini répond que les 585.3655.01 et 02 représentent l'excédent des charges de chaque structure et que la part de Vevey est de CHF 486'000.- sur les CHF 1'137'900.-.

952 Jeunesse

Compte 9523.3011 Ginko Travail social de proximité : Traitements :

Un commissaire mentionne que la violence et l'insécurité augmentent et qu'il serait logique d'augmenter le travail dans la rue.

Mme Fawer explique que les incivilités ont souvent lieu le soir et qu'il leur est presque impossible d'intervenir. Elle ajoute que des discussions devraient intervenir avec tous les acteurs de Vevey, y compris ASR et qu'un périmètre d'action des gens devrait être défini.

M. Pavarini ajoute que les éducateurs sont de plus en plus dans la rue, mais qu'il y a des moments où on ne sait pas intervenir et où c'est la police qui intervient.

Mme Fawer ajoute qu'il faudrait revisiter un métier pour ces situations-là. Il faut réfléchir sur le rôle d'un nouveau professionnel.

Jeunesse en général :

Un commissaire demande si des camps de ski sont annulés et si cela est le cas, jusqu'à quand. De plus, il demande s'il y aura une sorte d'équité entre les classes si des camps sont annulés.

Mme Fawer explique que les camps de ski sont annulés jusqu'au 30.06.2021, mais que cette information n'était pas encore connue lors de l'établissement du budget.

Le même commissaire demande si le budget sera corrigé en conséquence.

M. Luccarini ne trouve pas pertinent de modifier le budget de la Cheneau. Cela représenterait trop de travail et les économies de budget ne seraient pas très importantes au vu du montant des charges.

Un commissaire est d'avis qu'il s'agit d'une information importante. Les charges vont tout de même être réduites, car ces événements n'auront pas lieu. Il propose qu'une liste de ces éléments soit effectuée, mais ajoute qu'il n'est pas nécessaire de détailler par poste.

Mme Fawer prend note.

2 - Direction des Finances et de l'Économie

200 Comptabilité générale, Caisse et Contentieux :

Compte 200.3011 : traitement du personnel :

Un commissaire demande à quoi correspond le 0.5 EPT supplémentaire.

M. Debonneville répond que cela correspond au poste de délégué à l'économie.

Dans le même compte, un autre commissaire demande si la commune a le droit aux RHT.

M. Debonneville répond que l'administration publique est exclue des RHT.

Compte 200.3185.01 : Contentieux et avis de droit :

Un commissaire explique qu'une partie des charges des années précédentes sont liées aux malheurs de la Municipalité. Il demande si en budgétisant CHF 150'000.- pour 2021, on s'attend à d'autres malheurs.

M. Debonneville répond que ces charges correspondent à tous les dossiers de contentieux qui passent par avocat et pas seulement à ce qui concerne la Municipalité.

Un commissaire demande combien de procédures sont actuellement en cours.

M. Debonneville ne connaît pas le chiffre précis, mais explique qu'il y a régulièrement des besoins.

Compte 200.3185.06 : Honoraires de tiers :

Un commissaire demande la raison de ces charges. Selon lui, le problème des horaires d'ouverture des commerces est réglé.

M. Debonneville explique qu'en effet, le libellé dans le document des détails de comptes est incorrect, mais qu'il arrive qu'il y ait d'autres honoraires.

Compte 200.3210 : Intérêts débiteurs sur emprunts à court terme

Un commissaire explique qu'il arrive qu'on gagne de l'argent en empruntant à taux négatif et demande pourquoi à court terme le taux est de 0.1% et non pas négatif.

M. Debonneville explique que pour l'instant on ne dispose d'aucune information sur les taux à court terme dans 1 an et que ce taux correspond à une prévision.

Un autre commissaire demande quel est le volume traité lors d'emprunts à court terme.

M. Debonneville répond qu'actuellement il y a environ CHF 90'000'000.- d'emprunts à court terme. Il ajoute qu'il y a un peu trop d'emprunts à court terme, mais que cela est plus avantageux ainsi.

Un commissaire ajoute qu'au vu des investissements prévus, il serait peut-être bien de songer à faire des emprunts à long terme.

M. Debonneville explique que si les taux se retendent, il est possible de convertir les emprunts à court terme en long terme.

M. Luccarini ajoute que si l'on consolidait un emprunt de CHF 10'000'000.- sur un emprunt à court terme sur 10 ans, on aurait du 0.5% à 0.7%, alors qu'actuellement nous avons du -0.35%. De plus, il ajoute qu'en collaborant avec une société de courtage, la Ville a accès à des prêteurs plus larges que simplement les banques.

M. Debonneville ajoute qu'il est également fait attention au fait de ne pas avoir trop de liquidités, car s'il y a trop d'argent sur un compte, la Ville doit des intérêts.

Compte 200.4221 : Intérêts des placements

Un commissaire demande si les placements correspondent à des actions ou des obligations.

M. Debonneville répond ni-ni, car cela correspond à des intérêts négatifs sur les placements de la Ville. Le même commissaire demande dans quels comptes sont présentés les placements au vrai sens du terme.

M. Debonneville répond que cela correspond aux comptes 200.4222.01 et 02.

210 Services industriels

Comptes 210.3819 Services industriels

Un commissaire mentionne que l'augmentation de CHF 587'000.- de la taxe spécifique pour le Fonds pour l'énergie mentionnée à la page 9 du préavis est présentée aux comptes 210.3819 et 210.4112.02. Dont acte.

220 Impôts

Comptes 220.4001 Impôts

Un commissaire mentionne qu'il n'a pas trouvé la bascule potentielle entre l'impôt sur le capital et l'impôt sur le bénéfice.

M. Debonneville répond que cela n'a pas encore été défini, mais que cela est présenté dans le document fourni à la COFI seule (document avec les colonnes vertes). Il ajoute que le statut de holding n'existe plus et que l'état a décidé d'exonérer les entreprises d'impôt sur le capital jusqu'à concurrence

de l'impôt sur le bénéfice. M. Debonneville ajoute qu'une rencontre aura lieu avec l'Administration cantonale des Impôts pour discuter du traitement de tous les contribuables (personnes physiques et morales) veveysans et qu'il cherchera à pérenniser ces rencontres.

Compte 220.4061 : Impôts sur les chiens

Un commissaire mentionne que le budget a diminué de CHF 5'000.- par rapport aux comptes 2019. Il demande si c'est parce qu'il y a moins de chiens.

M. Debonneville a procédé un copier-coller du budget de l'année précédente, mais promet qu'il sera possible de corriger en 2022 si besoin.

6 - Direction de la sécurité

Comptes 600 3521 : Participation aux charges de l'ASR

Un commissaire demande si l'augmentation des charges découle de l'augmentation des salaires des agents ASR ou de l'augmentation de prestations.

M. Debonneville répond qu'il y a des détails à ce sujet qui seront effectifs dès l'acceptation du budget 2021 du Conseil intercommunal ASR avant fin novembre 2020

M. Luccarini, nouveau délégué veveysan au Comité Directeur de l'ASR ajoute qu'il s'agit, en effet, en grande partie d'une revalorisation des salaires et fonctions au sein de cette institution.

4 - Direction des Espaces publics (DEP)

400 Administration DEP

Compte 400.3011 : Traitements du personnel :

Un commissaire demande s'il y a eu une augmentation d'EPT en 2020.

M. Garanis répond que non.

Le même commissaire demande à quoi correspond l'augmentation des charges d'environ CHF 100'000.- entre 2019 et 2020.

M. Dällenbach explique que la différence s'explique par le poste d'adjoint technique qui avait été budgétisé, mais pour lequel la dépense n'a jamais été réalisée.

Compte 400.3809 : Attribution au fond réparation incivilités

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas d'attribution à ce fonds.

M. Garanis explique que ce fonds est réservé au nettoyage du domaine public. Il ajoute qu'actuellement ce fonds contient CHF 125'000.- et qu'il n'y a pas d'obligation de l'alimenter chaque année. Il ajoute que ce fonds n'a pas encore été utilisé est qu'il est donc inutile de grever le budget 2021 de CHF 15'000.-. Il ajoute que la Ville est en train de travailler sur un règlement concernant l'utilisation de ce fonds.

Un commissaire explique que si le Conseil communal avait décidé de créer ce fonds c'était parce qu'il y avait une volonté politique qu'il faut respecter. De plus, il s'étonne qu'il n'y ait jamais eu de règlement.

M. Garanis complète en expliquant que le solde actuel du fonds est suffisant pour effectuer les actions nécessaires.

Un commissaire est d'avis qu'on ne pourra pas effectuer d'actions vu qu'il n'y a pas encore de règlement.

Un commissaire demande si ce fonds à une comptabilité séparée.

M. Debonneville explique que ce fonds est intégré à la comptabilité de la commune séparément.

Un commissaire demande s'il est possible de dissoudre ce fonds et demande à quoi sert concrètement ce fonds.

M. Debonneville prend note de la première question et explique que si le fonds est dissout, cela représentera un revenu.

M. Dällenbach ajoute que le fonds a pour but d'attribuer des compensations aux propriétaires privés pour nettoyer les graffitis sur leurs biens.

Il comprend et prend note qu'un règlement ou une directive doit être mis sur pied d'urgence afin de savoir quoi faire des CHF 125'000.- du fonds.

410 Dépenses générales et Participations DEP

Compte 410.3080 : Personnel intérimaire facturé par des tiers :

Un commissaire explique que le Festival Images n'aura pas lieu en 2021 et demande à quoi serviront les CHF 10'000.- y relatifs. De plus, il demande s'il est vraiment nécessaire de renforcer l'équipe weekend.

M. Garanis explique qu'il existe une convention entre Vevey et le Festival Images, à qui la Ville doit verser CHF 20'000.- chaque 2 ans. Il ajoute que pour ne pas devoir payer ce montant, il faudrait modifier la convention. De plus, il ajoute, concernant l'équipe weekend, qu'il s'agit principalement de garder la zone du quai Perdonnet plus propre. Il ajoute que les gens sont extrêmement contents et que le lundi matin, il y a beaucoup moins de déchets. Il explique que les employés sont des réfugiés du centre EVAM qui travaillent environ 20 heures par mois. L'EVAM facture un salaire de CHF 300.- par mois et par personne.

Le même commissaire comprend que les CHF 30'000.- sont donc consacrés aux poubelles et au contrôle du domaine public afin d'éviter les amas de déchets.

Un commissaire demande pourquoi le libellé mentionne « facturé par des tiers ».

M. Garanis explique que le travail est effectué par une entreprise externe et des intérimaires. Il explique qu'en faisant appel à une entreprise externe proposant des intérimaires, il est possible de rapidement remplacer un employé malade, par exemple.

Un commissaire est d'avis, qu'à terme, si ce travail concerne du travail de voirie, Il serait donc plus judicieux ce soit le personnel de la voirie qui reprenne ces charges, même si l'on doit augmenter le personnel de ce secteur.

Compte 410.3185 : Honoraires, études et frais d'expertises :

Un commissaire requiert informations complémentaires.

M. Garanis explique que ces frais concernent 2 projets souhaitables : la conteneurisation des déchets et la déchetterie. M. Garanis explique que la Vieilleville se remplit de sacs blancs et que cela ne donne pas une très bonne image. Il y a donc le projet de mettre ces sacs dans des containers sous terre. Il explique que la Ville ne possède pas les compétences pour les études de ce projet et qu'il a donc été décidé d'être accompagnés par des professionnels.

Un commissaire demande s'il restera nécessaire de faire le ramassage des déchets 2 fois par semaine.

M. Garanis explique que les containers seront équipés d'une puce qui envoie un signal à l'entreprise de ramassage lorsque les containers sont presque pleins. Il ajoute cependant qu'il faudra également penser au problème des odeurs en été.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible d'également envisager de mettre des poubelles à PET. M. Garanis mentionne qu'en effet, il n'y a plus de collecte de PET aux écopoints.

M. Christen explique qu'au-delà de 3 matières par écopoint il y avait des mélanges et les déchets devaient être envoyés à l'incinération. Il fallait donc enlever 1 matière des écopoints et le choix s'est porté sur le PET, celui-ci étant la matière la plus légère que la population peut ramener aux fournisseurs.

Un commissaire demande si ces projets passeront par un préavis. Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une vision des intentions de la commune.

M. Garanis répond qu'en effet, cela passera sûrement par un préavis, mais qu'il est pour l'instant nécessaire de préciser les idées avec un spécialiste en la matière. Pour répondre au commissaire il cite les intentions suivantes : d'opérer en coordonnant tri sélectif, déchetterie, conteneurisation, cendriers en ville et sous abribus.

Compte 410.3185.01 : Communication et actions contre incivilités

Un commissaire demande si le marquage au sol sert à quelque chose.

M. Garanis répond que le marquage remplace les panneaux d'interdiction. Il ajoute que cela a été étudié et appliqué à Gland et que cela a très bien fonctionné.

Un commissaire est d'avis qu'il faudrait intensifier les non-respects et amender. Il explique qu'il y a actuellement un règlement, mais qu'il n'est jamais appliqué.

M. Garanis répond qu'il y a, en effet, un règlement de police, mais qu'il faut que quelqu'un l'applique. Et il pense que ce n'est pas le rôle de la DEP

Compte 410.4273 : Revenus de location de matériel de fête

Un commissaire aux vues de la recette prévue en 2021 demande quel est le coup d'envoi d'une facture.

M. Debonneville répond qu'il n'a pas effectué ce calcul, mais ajoute qu'il n'y aurait pas d'économies si les factures n'étaient pas faites.

Le même commissaire demande si toutes les subventions ou prestations en nature mises à zéro rentrent dans le calcul pour la péréquation financière.

M. Debonneville n'en sait rien, mais prend note de la question.

411 Enrochements, digues, glacis, lac et rivières

Compte 411.3147 : Travaux exécutés par des tiers :

Un commissaire demande pourquoi il y a régulièrement CHF 40'000.- de charges pour le dragage.

M. Garanis explique que cela concerne le relèvement des enrochements. Il explique qu'il y a un courant par la Veveyse et qu'au vu du niveau de profondeur, il est nécessaire de draguer les galets. Il ajoute que la Ville reçoit une subvention pour cela, mais qu'elle n'est pas mentionnée dans le budget.

À faire vérifier par la COGEST lors du bouclage des comptes 2021.

412 Ports (Plaisance, Eifel, Pichette et Ouest)

Compte 412.4272 : Finances d'ancrage (revenu) :

Un commissaire mentionne qu'il y a une baisse du revenu et demande si cela est dû à une baisse du tarif. Il ajoute que selon lui, il n'y a pas moins de places d'ancrage.

M. Garanis explique que la diminution est, d'une part, due au fait que plus de Veveysans ont la gratuité, mais également due à une question de budget.

430 Parcs, jardins, promenades et bosquets

Compte 430.3102 : Imprimés publicitaires :

Un commissaire demande à quoi correspondent ces charges.

M. Garanis répond qu'elles comprennent la sensibilisation et l'impression de directives pour une communication aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs des espaces verts.

Un commissaire demande si cela avait été fait les années précédentes.

M. Garanis répond que non.

Compte 430.3170 et 430.3185 :

Un commissaire explique que ces comptes concernent « Villeverte ». Il demande à quoi cela correspond.

M. Garanis explique que la labellisation Villeverte certifie que la Ville a une bonne manière de gérer ses espaces verts. Il ajoute que les honoraires budgétisés au compte 430.3185 ont pour but d'accompagner la Ville à aller au bout de la certification. Il ajoute qu'à Montreux, qui souhaite également cette labellisation, les frais d'accompagnement représentent environ CHF 60'000.-.

Un commissaire souhaiterait que la Ville se penche sur le cout de toutes ces labélisations.

M. Christen explique que ces labellisations répondent aussi à des attentes du Conseil communal et permettent de voir si l'on est conforme aux exigences, et dans le cas contraire, de corriger le tir. Il ajoute que c'est une démarche que d'autres communes font également.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir une liste des labels en cours, des labels demandés et des labels actuels, avec les couts pour chaque label.

M. Christen explique qu'il s'agit d'une démarche transversale qui peut se faire dans un délai assez raisonnable et qu'une réponse pourra être donnée avant le vote, afin d'éviter un amendement (voire point 2.4.7 ci-dessus).

Compte 430.4516 : Participation du Canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement :

Un commissaire demande si le travail de recul de la lisière à la Veyre d'En-Haut a déjà été effectué.

M. Garanis répond que non. Celui-ci sera effectué l'année prochaine.

Compte 435.3080 : Personnel intérimaire facturé par des tiers :

Un commissaire demande si ces charges sont justifiées.

M. Garanis explique que le personnel du garage est composé de 3 personnes et que si l'une d'elles tombe malade, il n'y a pas de remplaçant. Il s'agira donc de se tourner vers une personne ad intérim.

Compte 435.3185 : Honoraires et frais d'expertises :

Un commissaire demande à quoi correspondent ces charges et demande ce qu'est Hymexia.

M. Garanis explique qu'il s'agit de l'entreprise qui accompagne la Ville pour le renouvellement du parc des machines de la Ville.

440 Gestion des déchets

En Général :

Un commissaire demande plus d'informations sur le compte « Déchets 3 villes ».

M. Garanis explique que les montants de ces comptes sont reçus par Montreux. Il ajoute que précédemment, les frais de fonctionnement pour les divers types de déchets étaient présentés séparément et que pour le budget 2021, cela a été regroupé dans le compte 440.3526.

460 Égouts

Compte 460.3144.01 : Réfection du réseau des canalisations

Un commissaire mentionne que les travaux à l'Av. de Corsier viennent d'être terminés. Il demande si les charges de CHF 50'000.- y relatives sont justifiées.

M. Garanis répond que ces comptes sont gérés par la DAIE, mais qu'il se peut que le montant soit erroné.

470 Éclairage public et attractif

Compte 470.3185 :Honoraires, études et frais d'expertises

Un commissaire demande concernant le projet Candela si la poursuite de la réfection est déjà en cours.

M. Garanis répond que oui.

296 Vignobles et Cave de l'Hôpital

En Général :

Un commissaire explique que cela fait depuis longtemps que, nous perdons de l'argent, malgré les efforts divers mis en place. Il demande quelles sont les perspectives d'avenir.

Un autre commissaire insiste pour affirmer que les vignes et la cave font partie du patrimoine de Vevey. Il donne l'exemple de Morges, qui avait été consacré meilleure cave de l'année dans le canton.

M. Garanis explique que le cas de Morges a interpellé la DEP et que celle-ci est en train de réfléchir à une stratégie pour le vignoble et la cave veveysans. Il ajoute qu'une analyse de l'état des lieux sera proposée à la Municipalité.

M. Christen félicite M. Garanis et son équipe pour le travail effectué depuis la reprise des vignobles et de la cave. Il ajoute que la situation de la viticulture est compliquée et que la Municipalité va se pencher sur le sujet. M. Christen souhaiterait que les vignobles restent dans le patrimoine veveysan.

Un commissaire le soutient en précisant, qu'en effet, le Covid a compliqué les choses, mais trouve dommage que l'on n'arrive pas à mettre nos vignobles en avant et à faire redécouvrir les caves.

Un commissaire, professionnel dans le monde viticole, ajoute qu'à Morges, cela fait plus de 20 ans qu'ils pensent vendre le vignoble, mais que, pour l'instant, ils sont en situation de fermage. Il y a donc également le souci de garder le vignoble parmi son patrimoine. Il est d'avis qu'il n'est pas le moment de vendre.

M. Christen répond qu'il y a un gros travail de revalorisation du site des caves où sont présents de grands tonneaux dans une belle et grande salle.

Ce qui fait dire à un commissaire que les vignes sont un patrimoine qui est peu identifiable, alors que les caves de l'hôpital sont un élément plus tangible.

Un commissaire explique que les deux maisons concernées par les caves ont été rénovées aux couleurs de Vevey, mais que personne ne peut y entrer. Il ajoute que le canton de Vaud essaie de développer l'œnotourisme et demande à la Ville qu'elle s'y intéresse plus.

35 - Direction de l'Urbanisme, de la mobilité et du développement durable

En Général :

Un commissaire demande des explications concernant les 3 nouveaux postes (EPT) qui ont été mis au budget 2021 pour Urbanisme (DU) et Développement durable (DD).

M. Cainne explique que les postes concernant la DU correspondent à des pérennisations d'auxiliaires. Il s'agit :

- d'une personne à 80% pour l'aménagement urbain et du territoire,
- d'un architecte responsable de la police des constructions à 80%. Ce poste manque actuellement pour pouvoir respecter les délais et réviser des règlements. Il s'agit actuellement d'un poste d'auxiliaire renouvelé chaque année.
- un ingénieur en mobilité à 60% qui s'occupera des questions de stationnement ou de transport motorisé, éléments actuellement éparpillés dans le service. Il s'agit de recentrer ces éléments dans un poste et également de permettre au personnel de se concentrer sur d'autres tâches.

Un autre commissaire ne comprend pas pourquoi il est décidé de pérenniser les postes actuellement en auxiliaires. Il est d'avis que des auxiliaires peuvent s'occuper de reprendre le retard accumulé. Il demande pourquoi il est décidé de pérenniser ces postes. De plus, il demande s'il n'est pas possible de mutualiser auprès d'autres services, le poste d'ingénieur en mobilité.

M. Cainne répond que les ingénieurs en mobilité préfèrent garder une partie de leur temps de travail pour de petits travaux personnels et avoir une partie fixe. La personne en question serait à 60% à la Ville et à 20% pour elle. Il ajoute qu'avec le personnel actuel, la police des constructions a du mal à absorber les pics et imprévus. De plus, on a l'impression de sous-estimer les capacités de la personne actuelle, qui pourra par la suite s'occuper de traiter des dossiers transversaux et des cas légaux.

Un commissaire demande si le retard est dû à plus de demandes ou à cause du télétravail qui a fait ralentir un peu les choses.

M. Cainne répond que le télétravail ne pose pas trop de problèmes à la police des constructions, mais à plus de conséquences sur les espaces publics, par exemple, pour ce qui touche les terrasses et les distances sociales.

Un commissaire explique qu'il y a deux nouveaux postes de chargés de projets, un nouveau et un transfert d'auxiliaire. Il demande plus d'information à ce sujet.

M. Cainne répond que le chargé de projets au développement durable est la nouvelle personne.

Un commissaire demande si le groupe des comptes 353 concerne l'administration communale :

Mme Ruedin répond que oui.

Elle complète en faisant un état de la situation dans le cadre de l'équipe de Développement durable (DD). Elle explique que l'équipe développement durable est composée d'une déléguée au développement durable à 90%, d'une stagiaire en poste auxiliaire, qui effectue une année de stage et une année en tant que chargée de projets, ainsi qu'une secrétaire à 20%. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de nouveaux projets pour lesquels il faut dégager du temps et renforcer l'équipe du développement durable.

351 Direction – Administration DU

Compte 351.3185 :

Un commissaire mentionne que le fait qu'il y ait plus de personnel devrait faire diminuer les honoraires. M. Cainne répond que des économies se feront sur de petites études, également sur des plus grandes, car l'interlocuteur sera plus qualifié, mais que le nombre d'études ne diminuera pas.

8 Direction de la Culture (DC) (page 123)

En Général :

Un commissaire pose la question : la direction de la culture a-t-elle pris conscience des difficultés financières qu'aborde la Ville dans son contexte actuel ? Pense-t-elle pouvoir prétendre à un accroissement de ses dépenses de près de 600'000 par rapport à la clôture de 2019 ou de 376'000 par rapport au budget 2020 ?

Mme Roten répond : c'est dans ces moments difficiles que nous parcourons que la culture veveysane doit rebondir. Elle fait partie du remède contre le Coronavirus. Avec toutes les demandes d'aides, nous sommes avec ce budget au strict minimum. Il n'est pas possible d'aller plus bas en prestations.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de créer un pool de secrétariat avec toutes les secrétaires au sein de DC :

Mem Roten explique que cela n'est pas possible. Les fonctions ne sont pas toutes mutualisables.

810 Administration

Compte 810.3185 : Prestations de tiers :

Un commissaire relève que dans ce compte (selon liste des détails) figure un poste « garage pour un montant de 7'000). De quoi s'agit-il ?

Mme Roten explique qu'il s'agit d'un local pour mettre le canon de la Ville à l'abri. Il s'agit du canon utilisé chaque année pour la cérémonie des anciens combattants.

Mme Leimgruber précise par ailleurs qu'il n'y a plus de munition et que ce canon ne pourra dorénavant plus servir aux trois coups annuels.

Dont acte.

814 Subventions et aides diverses DC

Compte 814.3653.01 : Fonds intercommunal de soutien à la culture :

Un commissaire se pose la question ce que fera le Théâtre du Reflet durant 2021. Les éventuels abandons de prestations, la contribution sera-t-elle la même pour le budget 2021 de ce poste intercommunal ?

Mme Roten ne sait pas ce que le Théâtre le Reflet fera en 2021.

Compte 814.3653.40 Fête multiculturelle :

Un commissaire, lui-même impliqué au sein de cette association, pense qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une subvention de 7'500 pour 2021. Les montants d'ores et déjà versés en 2020 pour une fête qui n'a pas eu lieu suffiront largement pour organiser la fête 2021, si elle aura lieu.

Mme Roten prend note.

Compte 814.3653.54 Association Festivalocal :

Un commissaire relève qu'4e cette association est sensée ne faire qu'une édition de sa fête tous les deux ans. Doit-on vraiment prévoir 10'000 en 2021 ?

Mme Roten laisse le choix à la COFI.

82021 Musée des Arts et Spectacles DC (exploitation)

Compte 82021.3101 Imprimés :

Un commissaire voudrait savoir comment cela a été calculé.

Mme Roten a fait un copier collé, étant entendu qu'elle est liée à des conventions signées avec des sociétés qui ont légué leurs oeuvres au Musée Jenish.

Compte 82021.3170.01 Expositions.Musée Jenisch

Un commissaire demande si ce montant peut être revu. Il se pourrait qu'il y ait moins d'expositions en 2021

Mme Roten n'y songe pas, les contrats avec les propriétaires des collections étant d'ores et déjà signés.

Le même commissaire se demande, par ailleurs, pourquoi il n'y a pas de revenu de la boutique au musée Jenish.

Mme Roten explique que cela est dû au fait que le Musée travaille avec des comptes par exposition..

Compte 82031.43.02 : Vente boutique Musée appareil photographique :

Un commissaire demande pourquoi a-t-on prévu une diminution de revenu par rapport au budget 2020.

M. Debraine explique qu'il s'est basé pour le budget 2021 sur les comptes effectifs de 2019.

Compte 82031.4392 : Finances d'entrées Musée appareil photographique :

Un commissaire demande si les 30'000 de recettes ne sont pas trop optimistes.

M. Debraine explique qu'il s'est basé, cette fois-ci pour le budget 2021 sur le budget 2020.

7 Direction des affaires sociales, de logement, de l'intégration et des gérances

700. Administration Direction DASLIG)

Compte 700.3011 : Traitement du personnel :

Un commissaire déclare ne rien comprendre à la répartition des EPT et demande des éclaircissements.

Réponse sera donnée lors de la remise des informations détaillées des EPT sur l'ensemble de l'administration (voir point 2.4.3. ci-dessus).

251. Administration Gérances

En Général :

Un commissaire voudrait savoir quelles sont actuellement les conséquences financières de l'internalisation de la gérance des immeubles.

M. Altermath déclare avoir fait pour ce budget 2021 une analyse de tous les coûts avant et après internalisation. Le résultat est sans appel : nous économisons par l'internalisation un montant pour 2021 de charge de – 97'000.

252. Bâtiments communaux :

Compte 252.2124 Achat et consommation de l'énergie :

Un commissaire voudrait comprendre pourquoi les coûts augmentent :

M. Altermath explique qu'il s'agit d'une augmentation des tarifs de 11 à 18 centimes le kWh.

Un commissaire demande si cette augmentation est reportée sur les locataires ou pas.

M. Altermath explique qu'il n'y pas actuellement de report. Il faut pour cela attendre le renouvellement de chaque contrat de bail à loyer.

253. Bâtiments locatifs

Compte 253.4232 Loyers des terrains et de places de stationnement sur terrains privés :

Un commissaire demande des détails.

M. Altermath ne peut pas répondre instantanément, mais le fera par mail, ultérieurement.

19 Direction des systèmes d'information (page 11)

190. Service de l'informatique

Compte 190.3111 : Achat de matériel informatique :

Un commissaire s'étonne de voir l'augmentation de 50'000 des achats par rapport au budget 2020.

M. Schneider explique qu'il s'agit d'un accroissement dû au Coronavirus- Il va falloir continuer à équiper les employés de la Ville avec des webcams, des casques et des moyens de connexion au central téléphonique lorsqu'ils se trouvent à la maison en travail en vidéo.

Compte 190.3111.01 : Achat de d'équipements de téléphonie et de télécommunications :

Un commissaire demande quelle est la stratégie de téléphonie de la ville quand on voit achat de casque audio pour le télétravail sous 190.3111, achat de téléphones portables sous 190.3111.01.

M. Schneider explique que les téléphones portables sont pour les collaborateurs en extérieur ou sans lieu fixe de travail. Effectivement, il a été par ailleurs fait un choix d'équiper tous les bureaux d'un téléphone fixe, et que maintenant avec le télétravail on ajoute des casques audios.

Le commissaire s'étonne du manque de vision d'ensemble

Compte 190.31.85 : Honoraires, études et frais d'expertises pou système informatique :

Un commissaire détaille les postes contenus dans le montant de 102'000 au budget et demande des explications :

M. Schneider explique qu'il y a u gros effort à fournir au personnel de toute l'administration pour développer un accompagnement en matière de politique de sécurité et par une sensibilisation à toutes les menaces informatiques potentielles.

3 Discussion finale avec la Municipalité et vote final

Le 16.11.2020 la COFI siège avec la Municipalité en traitant les points suivants :

3.1. Prise de position de la Municipalité face au premier projet des amendements COFI.

La municipalités défend son budget point par point en argumentant service par service (voir annexes 3, 4 et 5 ci-après)

3.2. Saisie des informations complémentaires demandées par la COFI

Nous recevons en début de séance une nouvelle liste des Emplois Pleins Temps (EPT) beaucoup plus détaillée que celle envoyé aux Conseillers communaux (voir différence entre l'annexe 1 et 2)

Sont concernés les services suivants :

Direction de l'Architecture, Infrastructures et de l'Énergie : DAIE	+ 1 EPT
Direction des affaires sociales, logement, intégration et gérance DASLIG	+ 4 ETP
Direction de la culture DC	+ 1.5 ETP
Direction de la Jeunesse, de l'éducation, de la famille, des sports et du réseau	
Enfance Vevey et environs (REVE) : DJEFS	+ 2,55 EPT
Direction de l'urbanisme (DU)	+ 3 ETP
Direction des Finances	+ 0.5 ETP
Municipalité	+ 0.6 ETP
Service des affaires intercommunales SAI	- 0.2 ETP
.....	
	12.95 ETP

La municipalité est remerciée et la COFI siège à huis clos.

En guise d'introduction avant de passer au vote des diverses propositions qui se présentent, un commissaire insiste sur le fait qu'aucune dépense évoquée par la municipalité est fondamentalement inutile. Ce qui importe ici ce soir, c'est de juger du degré d'urgence de chacune d'entre elles.

3.3. Vote des amendements avant prise en compte des EPT

La COFI passe les amendements au vote sauf ceux qui concernent les traitements, auxiliaires et charges sociales dans chaque service.

3.4. Vote des amendements en rapport avec les EPT

La COFI prend son temps pour lire les documents remis par la Municipalité en annexe 3, 4 et 5.

Après une discussion fournie, il en résulte, dans l'ordre, les résultats des votes suivants :

- DAIE	+ 1 EPT	refusé
- DASLIG	+ 4 EPT, dont 1.6 EPT pour gérance	accepté
	dont 1.2 EPT pour administration	refusé
	dont 0.9 EPT remis en compte 3012	accepté
	dont 1.2 EPT pour Intégration	refusé
- DC	+ 1.5 EPT, dont 1.45 EPT pour Musée des Beaux-Arts	refusé
	1.45 remis en compte dans 3012	accepté
- DJEFS	+ 12.55 EPT	accepté
- DU	+ 3	accepté
- DF	+ 0.5 EPT	accepté

La COFI demande à M. Debonneville de bien vouloir transformer ces 10 décisions d'EPT votées en numéros de compte et donc de compléter la liste d'amendements qui constituera par la suite l'annexe N° 6 de notre rapport.

La Municipalité est remerciée et la discussion continue.

3.5. Vote du préavis en l'état

Toujours le 16.11.2020, la COFI estime être arrivée au bout de ses investigations et décide, à l'unanimité, de passer séance tenante au vote du préavis 24/2020 tel qu'amendé, sans disposer des chiffres précis différents de ceux qui figurent dans les conclusions du préavis N° 24/2020 Budget 2021.

Le vote porte donc sur les conclusions du préavis amendé par la COFI sur des diminutions de charges d'approximativement 700'000 (les montants détaillés et précis étant calculés par la DF d'ici trois jours).

Résultat :	Oui	3	
	Non	6	
	Abstention	3	Total votants 12
	Absent non excusé	1	Total COFI 13

Ainsi la COFI rejette le préavis, selon règlement du Conseil communal, art. 48, alinéa 1, point 4.

4. Conclusions

La COFI a majoritairement réduit les charges du budget présenté par la Municipalité avec 50 amendements (voir annexe N° 6), qui, s'ils sont acceptés par le Conseil communal, donneront les résultats suivants :

	Charges	Revenus	Déficit présumé
Préavis N° 24/2020	162 427 200.00	151 454 500.00	-10 972 700.00
Amendements COFI (B)	-346 000.00	-16 000.00	330 000.00
Amendements "RH" COFI (D)	-355 350.00	0.00	355 350.00
Totaux	161 725 850.00	151 438 500.00	-10 287 350.00

La totalité des amendements acceptés par la COFI représente un accroissement de la marge d'autofinancement de CHF 712'000.au budget communal 2021.

Montant pour la conclusion telle qu'amendée:			
	Charges		161 725 850.00
	Revenus		151 438 500.00
	Déficit présumé		10 287 350.00

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est par 3 OUI, 6 NON et 3 abstentions que la COFI vous invite à prendre les décisions suivantes :

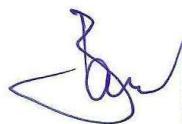
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 24/2020 au Conseil communal du 28 octobre 2020, sur le budget communal pour 2021,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

de rejeter le budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Pour la COFI :



Francis Baud

Président

Ville de Vevey - Budget 2021

Nombre de postes (EPT) totaux prévus au budget 2020 :	355.75
Postes mis en attentes au budget 2020	-0.50
Nombre de postes (EPT) nets prévus au budget 2020 :	355.25

Variations entre l'adoption du budget 2020 et la préparation du budget 2021
(Ces variations sont l'objet de DM)

Service	Secteur	Genre de poste	Postes (EPT)
Augmentations			Total
			+ 2.30
DASLIG	Gérances	Assistant gérances	+ 0.80
DASLIG	Gérances	Assistant comptable gérances	+ 0.50
DJEFS	Famille	Chauffeur-livreur/manutention	+ 0.50
FINANCE	Comptabilité générale	Contrôleur de gestion	+ 0.50
Augmentations - réactivation de postes mis en attentes			Total
			+ 0.00
Diminutions			Total
			- 0.80
DJEFS	Garderie les Petits-Pois	Resp. centre com. de l'enfance	- 0.80
Diminutions - Postes mis en attente non budgétés en 2021			Total
			- 0.20
SAI		Adjoint technique	- 0.20

Demandes supplémentaires pour le budget 2021

Service	Secteur	Genre de poste	Postes (EPT)
Demandes des services			Total
			+ 6.85
DAIE	Energie	Agent d'exploitation des installations techniques	+ 1.00
DASLIG	Administration	Employé d'administration	+ 0.60
DASLIG	Intégration	Chargé de projets intégration	+ 0.60
DASLIG	Intégration	Responsable de maison de quartier	+ 0.60
DJEFS	Famille - Préscolaire - Les Marionnettes	Educateur/trice	+ 0.70
DJEFS	Famille - Préscolaire - La Barcarolle	Educateur/trice	+ 0.85
DJEFS	Famille - Préscolaire - Les Cèdres	Educateur/trice	+ 0.05
DJEFS	Famille - Préscolaire - Les Ateliers	Educateur/trice	+ 0.45
DJEFS	Famille - Préscolaire - Les Ecureuils	Educateur/trice	+ 0.20
DJEFS	Famille - Parascolaire - La Barcarolle	Educateur/trice	+ 0.10
DJEFS	Famille - Parascolaire - Les Cèdres	Educateur/trice	+ 0.25
DJEFS	Famille - Parascolaire - Les Ateliers	Educateur/trice	+ 0.05
DJEFS	Jeunesse - Administration	Employé d'administration	+ 0.20
DU	Urbanisme, Mobilité, développement d.	Ingénieur mobilité	+ 0.60
Municipalité	Municipalité	Municipal (non-inclus dans le total EPT): +0.60	+ 0.60
Transfert postes auxiliaires en fixes			Total
			+ 4.80
DASLIG	Administration	Délégué aux aînés	+ 0.90
DC	Administration	Chargé de communication	+ 0.40
DC	Administration	Chargé de projets - affaires culturelles et médiation	+ 0.40
DC	Musée des Beaux-Arts	Employé d'administration	+ 0.20
DC	Musée des Beaux-Arts	Médiateur	+ 0.50
DU	Urbanisme, Mobilité, développement d.	Architecte	+ 0.80
DU	Urbanisme, Mobilité, développement d.	Chargé de projets	+ 0.80
DU	Urbanisme, Mobilité, développement d.	Chargé de projets	+ 0.80

Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2021	368.70
Augmentation brute par rapport au budget 2020 (EPT nets 2021 - EPT nets 2020)	+ 12.95
Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2021 (sans Mun)	368.10

Effectif du personnel - Budget 2021

SERVICE / Nom & Prénom	Compte	BUDGET 2020		Remarques	BUDGET 2021		Différence	Dont pérenisation
		Pers.	Poste		Pers.	Poste		
Administration générale		22.29	19.90		22.10	19.90		
Secrétariat municipal	120	14.63	12.90		14.43	12.90		
Bureau information	122	0.83	1.10		0.83	1.10		
Office de la population	125	6.83	5.90		6.84	5.90		
DAIE		47.85	43.91		48.85	44.91	+ 1	
Bâtiments communaux	252	5.00	5.00		5.00	5.00		
Bâtiments locatifs	253	0.50	0.12		0.50	0.12		
Tours de Gilamont	256	1.00	0.90		1.00	0.90		
Bâtiments d'administration	257	5.05	4.22		5.05	4.22		
Bâtiment de police	259	1.00	1.00		1.00	1.00		
Terrains de Copet	269	1.00	1.00		1.00	1.00		
Terrains de la Veyre	270	0.50	0.30		0.50	0.30		
Clos 9	276	1.00	0.61		1.00	0.61		
Galleries du Rivage	281	1.00	1.00		1.00	1.00		
Bâtiment de l'Aviron	282	1.00	1.00		1.00	1.00		
Architecture et infrastructures	300	15.85	15.85	Voir la Note interne de la DAIE	16.85	16.85	+ 1	-
Concierges Bâtiments scolaires	526	13.00	11.86		13.00	11.86		
Musée Suisse de l'App. Photo - bâtiment	82032	0.95	0.55		0.95	0.55		
Musée historique - bâtiment	82042	1.00	0.50		1.00	0.50		
DASLIG		11.60	8.30		15.30	12.30	+ 4	+ 0.9
Gérance	251	3.50	2.20	Voir "DASLIG - Gérance"	4.80	3.80	+ 1.6	-
Administration	700	3.60	2.90	Voir "DASLIG - Administration"	4.80	4.10	+ 1.2	0.9
Intégration	703	4.00	2.60	Voir "DASLIG - Intégration"	5.20	3.80	+ 1.2	-
Office du logement	760	0.50	0.60		0.50	0.60		

Effectif du personnel - Budget 2021

SERVICE / Nom & Prénom	Compte	BUDGET 2020		Remarques	BUDGET 2021		Différence	Dont pérénsisation
		Pers.	Poste		Pers.	Poste		
DC		40.55	29.36		41.25	30.86	+ 1.50	+ 1.50
Administration	810	5.20	4.80	Voir "Direction de la culture"	5.40	5.00	+ 0.2	+ 0.2
Musée des Beaux-Arts	82021	6.60	5.40	Idem	8.05	6.85	+ 1.45	+ 1.45
MSAP	82031	7.10	4.20	Idem	7.10	4.80	+ 0.6	+ 0.6
Musée historique de Vevey	82041	4.00	2.50		4.00	2.50		
Cabinet des estampes	8205	6.10	4.80	Idem	5.85	4.55	- 0.25	- 0.25
Bibliothèque municipale	8311	8.55	5.75		8.35	5.75		
Temples	841	3.00	1.91	Idem	2.50	1.41	- 0.5	- 0.5
DEP		68.50	66.12		68.50	66.12		
Vignes	2962	1.00	1.00		1.00	1.00		
Administration	400	8.00	7.00		8.00	7.00		
Dépenses générales (voirie)	410	31.50	31.40		31.50	31.40		
Ports	412	0.50	0.60		0.50	0.60		
Jardins, Promenades	430	18.00	18.02		18.00	18.02		
Cimetière	431	7.50	6.10		7.50	6.10		
Atelier mécanique - Garage	435	2.00	2.00		2.00	2.00		
DJEFS		206.05	154.01		208.05	156.56	+ 2.55	-
Sports - Piscines, Plage	275	4.15	4.00		4.15	4.00		
Direction et Education Administration	501	10.00	8.25		10.00	8.25		
Education - Ecole à la montagne	505	6.00	4.80		6.00	4.80		
Education - Service dentaire	507	1.00	0.65		1.00	0.65		
Famille - Préscolaire - Les Marionnettes	58101	26.00	21.15	Dépense obligatoire liée aux nomres d'encadrement de l'OAJE qui doivent être adaptées. Si pas de budget, réduction du nombre d'enfants accueillis.	26.50	21.85	+ 0.7	-
Famille - Préscolaire - La Barcarolle	58102	11.00	9.05	Idem	11.85	9.90	+ 0.85	-
Famille - Préscolaire - Les Cèdres	58103	20.45	16.45	Idem	20.70	16.70	+ 0.25	-

Page 34 sur 54

Effectif du personnel - Budget 2021

SERVICE / Nom & Prénom	Compte	BUDGET 2020		Remarques	BUDGET 2021		Différence	Dont pérenisation
		Pers.	Poste		Pers.	Poste		
Famille - Préscolaire - Les Ateliers	58104	20.10	17.20	Idem	20.55	17.65	+ 0.45	-
Famille - Préscolaire - Petits Pois	58105	1.80	1.50		1.00	0.70	- 0.8	-
Famille - Préscolaire - Les Ecureuils	58106	15.00	12.70	Idem	15.60	12.90	+ 0.2	-
Famille - Parascolaire - Les Marionnettes	58201	6.10	4.10		6.10	4.10		
Famille - Parascolaire - La Barcarolle	58202	3.00	1.20	Idem	3.10	1.30	+ 0.1	-
Famille - Parascolaire - Les Cèdres	58203	5.50	3.35	Idem	5.50	3.40	+ 0.05	-
Famille - Parascolaire - Les Ateliers	58204	5.50	3.20	Idem	5.55	3.25	+ 0.05	-
Famille - Parascolaire - UAP La Pomme d'Or	58205	5.00	3.45		5.00	3.45		
Famille - Parascolaire - UAP La Campanule	58206	3.76	2.57		3.76	2.57		
Famille - Parascolaire - UAP Crédeilles	58207	5.00	3.11		5.00	3.11		
Famille - Parascolaire - UAP Veveyse	58208	4.30	2.73		4.30	2.73		
Famille - Parascolaire - UAP Clos	58209	5.00	2.85		5.00	2.85		
Famille - Parascolaire - UAP Crossets	58210	6.00	3.36		6.00	3.36		
Famille - Administration	584	26.05	17.50	Voir "DJEFS - Famille - Administration"	26.05	18.00	+ 0.5	-
Réfectoire	5901	0.34	0.34		0.34	0.34		
Sports - Administration	951	3.00	2.70		3.00	2.70		
Jeunesse - Administration	9521	3.00	1.70		3.00	1.90	+ 0.2	-
Jeunesse - Animation	9522	4.00	2.40		4.00	2.40		
Jeunesse - Prévention	9523	5.00	3.70		5.00	3.70		
DSI		7.00	6.20		7.00	6.20		
Informatique	190	5.00	4.50		5.00	4.50		
Information du territoire	191	2.00	1.70		2.00	1.70		
Urbanisme, Mobilité, développement d.		9.50	8.50		12.50	11.50	+ 3	+ 2.4
Urbanisme, Mobilité, développement d.	351	9.50	8.50	Voir la Note de la DU à la Municipalité	12.50	11.50	+ 3	+ 2.4

Annexe 2/4

Effectif du personnel - Budget 2021

SERVICE / Nom & Prénom	Compte	BUDGET 2020		Remarques	BUDGET 2021		Différence	Dont pérénsisation
		Pers.	Poste		Pers.	Poste		
FINANCES		7.00	6.60		7.50	7.10	+ 0.50	-
Comptabilité générale	200	7.00	6.60	Voir "Direction des finances et de l'économie"	7.50	7.10	+ 0.5	-
SAI		5.50	4.50		5.30	4.30	- 0.20	-
Affaires intercommunales	150	5.50	4.50		5.30	4.30	- 0.2	-
SRH		8.65	8.35		8.65	8.35		
Ressources humaines	140	8.00	7.70		8.00	7.70		
MSST	141	0.65	0.65		0.65	0.65		
Sous-total		434.49	355.75		445.00	368.10	12.35	4.80
Apprentis	145	24.00	24.00		24.00	24.00		
Municipalité	110	5.00	3.20	Selon vote du Conseil communal	7.00	3.80	+ 0.6	-
Total		463.49	382.95		476.00	395.90	12.95	4.80

15
26 sw 54
Jay

Remarques détaillées sur la création de nouveaux postes

DASLIG - Gérance

2020		2021		
Gérante	1 EPT	Gérante	0.8 EPT	
Ass. technique	0,2 EPT	Ass. technique	0,2 EPT	
Ass. gérances	1 EPT	Ass. gérances	1 EPT	
		Spécialiste foncier	0,5 EPT	soit 0,2 du poste de gérante + 0,3 disponible sous le 700
		Ass. technique	0,8 EPT	nouveau poste
		Ass. comptable	0,5 EPT	nouveau poste
	<u>2.2 EPT</u>		<u>3.8 EPT</u>	

Pour établir une véritable comparaison, il faut se baser sur la période de la gérance rattachée à la direction des finances avec un total des EPT à 2.65 et des salaires pour CHF 301'000.

Le coût des salaires bruts budgétés en 2021 augmente de CHF 105'800 qu'il faut mettre en regard avec les frais payés aux régies d'un montant de CHF 154'000. L'internalisation permet donc une économie.

DASLIG - Administration

EPT budget 2020	2.9 EPT
EPT de l'adjoint transféré à Gérance pour le spécialiste foncier	- 0.3 EPT
Employé d'administration (nouveau poste)	0.6 EPT
Pérennisation de poste de déléguée aux aînés	<u>0.9 EPT</u>
EPT budget 2021	4.1 EPT

Employé d'administration

Un besoin en personnel administratif est nécessaire pour assurer les différentes tâches administratives du service ainsi que la réception du public.

En cas d'absence de la réceptionniste (vacances, maladie), ce sont actuellement les autres membres du service qui doivent prendre en charge la réception. Enfin de compte, de nombreuses tâches ont dû être laissées en suspens depuis plus de 3 ans, par manque de personnel administratif. La charge de travail pour le secrétariat et la réception est trop conséquente pour l'actuel 0,6 EPT disponible puisque la personne en charge doit s'occuper seule de l'accueil, de la centrale téléphonique, du paiement des factures, de la gestion du courrier, de la mise sur pied du plan canicule, de la correspondance du service, de l'économat, du contrôle et suivi de l'aide communale veveysanne.

La fréquentation du public à la DASLIG va aller en augmentation puisque l'internalisation de la gestion des biens immobiliers de la ville va amener les locataires à se déplacer à la DASLIG qui sera leur interlocuteur pour toutes les questions en lien avec leurs locations. Au vu des différents éléments soumis, il serait donc fortement souhaitable de procéder à l'engagement d'une deuxième secrétaire pour former un binôme.

Pérennisation de poste de déléguée aux aînés

La ville de Vevey, sous l'impulsion de la DASLIG a demandé son adhésion au Réseau Mondial des Villes et des Communautés Amies des Aînés de l'OMS ainsi qu'au réseau francophone « villes amies des aînés » (DM 1960/700/2076/1182).

La ville de Vevey doit maintenant procéder à la première étape de la démarche, à savoir élaborer un diagnostic territorial exhaustif. Ce dernier est un état des lieux de la ville. En premier lieu, une description précise de la ville doit être réalisée, à travers plusieurs volets : géographique, démographique, social, économique. Ce ne sont pas des données brutes qui sont attendues mais bien une analyse qui permettra de préciser le contexte d'entrée de la ville dans la démarche.

La Déléguée aux aînés doit conduire l'audit urbain dans son ensemble. Elle doit ainsi s'assurer que les dispositifs mis en place suivent une méthodologie scientifique rigoureuse. Elle est chargée de coordonner le choix de l'échantillonnage, la sélection et le recrutement des participants, l'organisation et l'animation des « focus-groups », groupes cibles : retranscription des échanges, analyse des données, rédaction des rapports et communication des résultats. Elle sera également la référente de la population aînée veveysanne.

Actuellement, le poste de chargée de projet est en auxiliariat, ceci depuis 2018. La DASLIG demande que ce poste soit converti en poste fixe avec l'intitulé « Déléguée aux aînés » pour assurer la pérennité de ce projet et reconnaître le travail accompli par la titulaire actuelle.

DASLIG - Intégration

EPT budget 2020	2.6 EPT
Chargé de projet Intégration	0.6 EPT
Responsable MDQ Espace Bel-Air	0.6 EPT
EPT budget 2021	<u>3.8 EPT</u>

Chargé de projet Intégration

La déléguée à l'intégration gère depuis 2013 le programme d'intégration communal. Ce dernier est financé par 1/1 par le canton/confédération et la ville.

La déléguée à l'intégration a dû développer de nombreuses mesures pour répondre à la convention qui lie la ville de Vevey au Canton de Vaud. Cependant, ses 0.8 EPT ne sont plus suffisants pour le suivi des différents projets.

De plus, si la déléguée à l'intégration est absente (maladie, vacances), c'est tout le secteur qui est bloqué. Cette situation n'est plus acceptable et entraîne une surcharge de travail et une pression constante.

Ainsi, la DASLIG demande la création d'un poste de chargée de projet intégration à 0,6 EPT pour venir en renfort à la déléguée.

Responsable MDQ Espace Bel-Air

Si un responsable de maison de quartier a été engagé à l'ouverture de la maison de quartier Villa Métisse, pour celle du quartier Plan-Dessus, l'Espace Bel-Air, il avait été imaginé, à l'époque de sa création, d'établir une convention entre la ville et l'association APERO pour la gestion de ce lieu.

Si cette formule a été certainement pertinente au début, la DASLIG en voit maintenant les limites. D'une part, les prestations entre les deux maisons de quartier ne sont pas du tout équilibrées, d'autre part, les utilisateurs se plaignent maintenant de la difficulté à identifier les activités de l'association APERO de celles de la maison de quartier.

Ce mélange des genres n'est bon ni pour la fréquentation, ni pour la légitimité de la maison de quartier. La DASLIG est donc régulièrement interpellée pour régler différents conflits entre l'APERO et les utilisateurs. La DASLIG n'a pas les moyens humains pour gérer de manière plus approfondie cet espace qui est actuellement sous-exploité au vu de son potentiel d'amélioration du « bien-vivre ensemble » du quartier.

De plus, la Commission de gestion a demandé à plusieurs reprises l'engagement d'un responsable de maison de quartier pour cet espace.

Ainsi, la DASLIG demande la création d'un poste de responsable de maison de quartier à 0,6 EPT pour la maison de quartier Espace Bel-Air afin d'harmoniser les pratiques et de créer de véritables synergies entre les deux quartiers, ainsi que de pouvoir utiliser pleinement l'outil d'intégration que sont les maisons de quartier.

Direction de la culture

Le Musée Jenisch, le MSAP, le Musée historique et la bibliothèque ont été rattachés au service des affaires culturelles en 2018 pour créer La Direction de la culture. Or, si la **gestion administrative des quatre institutions communales a été confiée à la DC, aucune augmentation de pourcentage, ni aucun poste supplémentaire ne lui a été accordé pour remplir cette mission**, qui représente un ajout conséquent à son cahier des charges originel, qui comprenait exclusivement la gestion des affaires culturelles. A ce jour, la DC n'est pas encore totalement constituée et **manque de personnel fixe pour assurer le fonctionnement de base de ses activités.**

Pérennisation de 1,5 EPT, indispensable au fonctionnement de la DC

Le 25 juin 2018, un rapport externe de la société Evaluer concernant l'organisation de la Direction de la culture nouvellement constituée a été déposé en séance de Municipalité via PM. Ce rapport et la PM mentionnaient que la création d'une Direction de la culture, incluant la gestion administrative des trois musées communaux et de la bibliothèque, nécessiterait entre **2 et 2,5 EPT d'augmentation sur deux ans** et une réorganisation des postes de travail. Cette augmentation a été **validée par la DM 1416/2018** qui mentionnait que ces postes seraient intégrés au budget 2019, puis au budget 2020.

Or, **aucune création de poste, ni aucune augmentation d'EPT n'a eu lieu depuis la création de la DC, avec l'intégration des quatre institutions culturelles communales en son sein, en 2018.**

Cette création d'une **Direction de la culture sans augmentation d'EPT implique qu'il n'est malheureusement pas possible actuellement pour la DC d'assurer le fonctionnement de base du secteur des affaires culturelles, des trois musées communaux et de la bibliothèque sans avoir recours à l'engagement de personnel auxiliaire.** La charge de travail supplémentaire conséquente, occasionnée par la gestion administrative des trois musées et de la bibliothèque, ainsi que leur développement en termes de communication et médiation pour augmenter la fréquentation (recettes d'entrée) et l'accessibilité pour tous les publics, rend impérative une augmentation de **1,5 EPT à la DC en 2021**, ce qui représente une première étape dans l'augmentation globale de **2,5 EPT sur deux ans, telle que décidée dans la DM 1416/2018** relative à la constitution de cette nouvelle Direction.

De plus, cette **création de 1.5 EPT fixe** ne représenterait qu'une **minime augmentation budgétaire** (cf. tableau comparatif annexé) dans la mesure où il s'agit essentiellement d'un **transfert de charges des lignes budgétaires .3012 (personnel auxiliaire) aux lignes budgétaires .3011 (personnel fixe)**, sous forme de pérennisation des postes d'auxiliariat pour assurer la stabilité du fonctionnement et des activités de la DC.

Les montants restants sur les lignes **.3012 (personnel auxiliaire)**, suite à la demande de titularisation des postes indispensables au fonctionnement de la DC, concernent les personnes qui effectuent réellement un travail d'auxiliaire, payé à l'heure ou au mandat. Au niveau de l'administration du service cela concerne la personne mandatée sur six mois pour l'organisation du festival PictoBello et du staff engagé à l'heure pour cet événement. Pour les musées, cela concerne les collaborateurs scientifiques mandatés pour les expositions quand ils n'ont pas le statut d'indépendant, les guides et étudiants payés à l'heure pour les remplacements vacances et les visites, ainsi que les stagiaires. Pour la bibliothèque, également les stagiaires et les personnes payées à l'heure pour les remplacements vacances. A noter que les salaires des stagiaires et des auxiliaires payés à l'heure ont dû être revus à la hausse au budget 2021 pour correspondre au nouveau barème RH. Sur ces montants d'auxiliariat en **.3012** une économie globale de **CHF 67'500.-** (détail dans tableau annexé) pourrait encore être envisagée si le **1,5 EPT fixe est accepté.**

Il est important de noter que **sans l'augmentation de 1,5 EPT sur les postes fixes ou la poursuite des contrats d'auxiliariat actuels, la DC ne sera pas en mesure d'assurer le fonctionnement et la bonne gestion administrative des quatre institutions culturelles communales, ni de poursuivre le développement des projets mutualisés de communication et médiation pour lesquels des frais importants ont déjà été engagés en 2019 et 2020**, et qui vont dans le sens des mesures n° 8 à 12, inscrites dans les lignes directrices de la « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 ».

Pour rappel, les mesures visant à favoriser la participation culturelle inscrites dans les lignes directrices de la « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 » sont les suivantes :

« N° 8 : Déployer une communication ambitieuse, développer de nouveaux supports et assurer un rôle de relais promotionnel professionnalisé de l'ensemble du tissu culturel. »

« N° 9 : Actualiser l'Agenda Riviera en développant une version digitale et dynamique, centrée sur les publics et en lien direct avec les réseaux sociaux. »

« N° 10 : Développer un programme culturel avec les écoles encourageant les élèves veveysans à visiter chacune des huit institutions culturelles phares au moins une fois durant les neuf années de leur cursus scolaire. »

« N° 11 : Inciter les acteurs culturels et les associations socioculturelles, ainsi que du domaine de la santé et du social, à créer conjointement de nouveaux projets de médiation culturelle qui favorisent l'intégration. »

« N° 12 : Engager des médiateurs culturels au sein de la Direction de la culture et des institutions phares. »

Conséquences en cas de non-titularisation de 1,5 EPT

Pas de communication pour les trois musées et la bibliothèque et en conséquence, une impossibilité d'augmenter la fréquentation et les recettes. Pas d'activités de médiation, plus de visites guidées, d'ateliers, d'activités proposées au public et pas de visites scolaires pour les enfants veveysans.

S'il n'y a pas de titularisation des 1,5 EPT, n'y a pas non plus de mutualisation possible, ni de gestion administrative des quatre institutions par la Direction de la culture. Les musées et la bibliothèque redeviennent indépendants, ils ne sont plus supervisés par la Direction de la culture, mais à nouveau en lien direct avec le Municipal en charge de la culture. La Direction de la culture redevient le service culturel en charge uniquement des affaires culturelles.

TRANSFERTS

En 2019, plusieurs postes administratifs des musées ont été transférés au niveau de l'administration du service, ce qui a occasionné une hausse sur la ligne 810.3011 (personnel fixe) qui pouvait laisser croire à une augmentation de postes en lien avec la création de la Direction de la culture. Or, cette augmentation est totalement fictive, étant donné que les secrétaires ont continué à travailler selon le même cahier des charges au sein des musées. Il n'y a donc jamais eu d'augmentation réelle du personnel au niveau de la DC.

Afin de clarifier le fonctionnement réel de la DC, au budget 2021 les deux postes suivants ont été remis dans leurs musées respectifs où ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution :

- comptable du Musée des Beaux-Arts (50%) transfert du compte 810.3011 au compte 82021.3011
- secrétaire du MSAP (60%) transfert du compte 810.3011 au compte 82031.3011

La mutualisation ne peut pas concerner tous les postes de secrétariat des musées pour des questions pratiques et d'organisation. Mais la mutualisation des ressources au sein de la DC doit passer par la titularisation des deux postes, représentant 0.8 EPT, demandés pour l'administration du service :

- chargé de communication (40%)
- chargé de projets affaires culturelles et médiation (40%)

Ces deux postes en auxiliaire depuis plusieurs années doivent être titularisés pour permettre de poursuivre le développement de la communication, notamment digitale, des trois musées et de la bibliothèque et le projet de médiation avec les écoles, pour lesquels des frais ont déjà été engagés en 2019 et 2020. Ces deux postes seront en effet mutualisés entre le service culturel, les trois musées et la bibliothèque pour augmenter la fréquentation des musées (recettes d'entrées) et l'accessibilité à la culture pour le plus grand nombre (activités de médiation, écoles...). Il s'agit pour ces deux postes d'un transfert de charges de la ligne **810.3012** à la ligne **810.3011**. Ce qui n'occasionnera aucun coût supplémentaire. Ces postes étant précédemment à des pourcentages plus élevés en auxiliaire.

L'autre demande de titularisation concerne deux postes (0.7 EPT) au Musée des Beaux-Arts :

- médiateur (50%)
- employé d'administration (20%)

Le poste de médiateur en auxiliaire depuis plusieurs années doit être titularisé pour permettre l'accessibilité de tous les publics au Musée Jenisch à travers l'organisation d'activités dédiées (ateliers, visites scolaires, visites guidées...). Le poste d'administration également en auxiliaire jusqu'à présent devrait permettre d'assurer le fonctionnement pérenne de l'administration du musée. Il s'agit également pour ces deux postes d'un transfert de charges de la ligne **82021.3012** à la ligne **82021.3011**.

DJEFS - Famille - Administration

Dépense liée au déplacement d'un collaborateur à la DJEFS pour lequel un poste devait être trouvé à l'intérieur de la Ville. Il assure la livraison des repas. Si le montant est supprimé, ce poste le sera aussi. Il conviendra alors que la Ville licencie le titulaire actuel.

Par contre le poste 3012 a dû être réduit d'autant (Fr. 50'000.-) car nous n'avons plus budgété de chargé de projet pour le réseau REVE notamment et d'autres tâches ponctuelles nécessaires entre 2018 et 2020.

Direction des finances et de l'économie

Il s'agit d'un demi EPT déjà attribué à la DFE pour la création d'un poste de contrôleur de gestion. Ce dernier sera chargé d'établir et de maintenir les outils de gestion indispensables à la gestion de la Ville ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne.

Annexe Direction de la culture

No de compte	Description	Budget 2021	Budget 2020	Budget 2019	Diminution supplémentaire encore possible si titularisation de 1,5 EPT acceptée	Compensation par recettes - prestations de tiers	prise en charge des salaires des stagiaires bibliothécaires par la Fondation Brentano
810.3011	Traitements	551'300.00	509'800.00	486'900.00			
810.3012	Salaires du personnel auxiliaire	50'800.00	108'000.00	128'000.00	20'000		
82021.3011	Traitements du personnel	696'900.00	576'500.00	526'300.00			
82021.3012	Salaires du personnel auxiliaire	44'500.00	58'400.00	74'500.00	20'000		
82031.3011	Traitements du personnel	454'500.00	388'600.00	389'000.00			
82031.3012	Salaires du personnel auxiliaire	86'500.00	79'500.00	122'000.00	15'500		
82041.3011	Traitements du personnel	264'200.00	260'700.00	251'000.00			
82041.3012	Salaires du personnel auxiliaire	45'000.00	31'000.00	44'000.00	6'000		
8205.3011	Traitements	432'600.00	447'000.00	442'200.00			
8205.3012	Salaires du personnel auxiliaire	38'500.00	55'400.00	78'500.00	5'500.-		
8311.3011	Traitements	532'500.00	521'500.00	523'400.00			
8311.3012	Salaires personnel temporaire	33'000.00	20'000.00	40'000.00		40'000.-	ligne 8311.4362.01
841.3011	Traitements organistes et préposés aux temples	113'700.00	138'200.00	139'400.00			
841.3012	Salaires personnel temporaire	5'000.00	5'000.00	5'000.00			
	Total	3'349'000.00	3'199'600.00	3'250'200.00	67'500.-		

En tenant compte des diminutions proposées et de la recette sur prestation de tiers, la différence des salaires entre le budget 2019 et le budget 2021, en titularisant 1.5 EPT, représente une économie de CHF 8700.-

En tenant compte des diminutions proposées et de la recette sur prestation de tiers, la différence des salaires entre le budget 2020 et le budget 2021, en titularisant 1.5 EPT, représente un coût de CHF 41'900.-

Page 42 of 54

Annexe 3.6.

Vevey, le 12 novembre 2020
CL



Ville de Vevey
Direction de l'architecture,
des infrastructures et de
l'énergie
Case postale
1800 Vevey

NOTE INTERNE À : Ressources Humaines

Objet : Budget 2021 - poste d'Agent d'exploitation des installations techniques

Situation actuelle et constats

À la suite de l'engagement du responsable des installations techniques (Responsable IT, 01.10.2019), nous avons constaté que la plus grande partie de nos installations techniques se trouvaient en fin de vie ou avec un besoin immédiat de remise en état. Plus de 100 interventions de différents caractères se sont déroulées depuis l'entrée en fonction du Responsable IT afin de corriger l'accélération de fin de vie des installations et pour leur optimisation.

Depuis bientôt 1 an nous avons mis en œuvre plusieurs actions :

- Optimisation du réseau CAD Bleu ;
- Réduction des installations en marche mais non exploitables ;
- Réduction des interventions des sociétés tierces pour des dépannages ;
- Remise en état et prolongation de la durée de vie de plusieurs installations ;
- Etude et renégociation des contrats pour la maintenance préventive ;
- Contre diagnostic des défaillances et réductions des coûts dû à des interventions non-exhaustives dans les installations ;

Après analyse des tâches et le volume de notre parc bâtiment, nous constatons qu'un agent d'exploitation des installations techniques (Agent d'exploitation IT) est nécessaire. En effet, les travaux d'intervention d'urgence et de maintenance sur site prennent une part prédominante de l'emploi du temps du Responsable IT qui ne peut donc pas se consacrer aux tâches importantes qui lui sont confiées :

- mise en place d'un système de suivi énergétique ;
- pilotage de l'optimisation énergétique des bâtiments communaux ;
- planification de la maintenance préventive de toutes les installations techniques.

Une économie notable à court et long termes pourra être assurée par l'engagement de l'agent d'exploitation IT, selon les besoins décrits ci-dessous:

- Interventions en maintenances préventives spécialisées : jusqu'à CHF 50'000.— d'économie par année ;
- Gestion et organisation des consommables des installations : jusqu'à CHF 10'000.— d'économie par année ;

- Réduction des interventions pour dépannages ou remises en état par des sociétés tierces : jusqu'à CHF 20'000.— d'économie par année ;
- Réduction du temps de glissement sur les installations, jusqu'à CHF 5'000.— d'économie par année en consommation d'énergie ;
- Réduction d'incidents affectant directement les utilisateurs, jusqu'à CHF 5'000.— d'économie par année ;
- Soutien au responsable des installations techniques pour la gestion du parc bâtiment et l'optimisation générale, jusqu'à 50'000.— d'économie supplémentaire par année ;
- Contrôle des appareils mobiles pour le confort et l'appoint technique appartenant à la Ville.

Le responsable Sécurité de la Commune a également identifié un besoin (environ 20%) pour l'établissement des protocoles et le suivi des contrôles obligatoires réguliers sur les équipements de sécurité des bâtiments. Par le profil recherché, l'Agent d'exploitation IT pourrait assumer cette fonction, ce d'autant plus qu'il sera amené à visiter fréquemment les bâtiments.

Profil recherché

Afin de prolonger la durée de vie de nos installations techniques et ainsi réduire nos coûts d'interventions au moyen d'une capacité d'intervention interne, un poste de « **Agent d'exploitation des installations techniques** » est donc indispensable.

Cette personne sera en charge du suivi et entretien des installations techniques du patrimoine bâtiment de la Ville de Vevey comprenant les tâches principales suivantes :

- Coordonner la maintenance préventive et non planifiée, la remise en état et l'optimisation des installations CVCSR et MCR et des prestataires tiers quand nécessaire.
- Relever et analyser les données énergétiques et consommations des installations techniques.
- Etablir des protocoles de contrôles obligatoires réguliers sur les équipements de sécurité des bâtiments.
- Diagnostiquer et coordonner avec précision les travaux à entreprendre.
- Elaborer des soumissions et appliquer les directives en lien avec les marchés publics.
- Suivre (avec procès-verbal) et représenter le maître d'ouvrage pour les travaux CVCS et MCR.
- Participer à la préparation et suivre les budgets des installations techniques.
- Former des collaborateurs tels que les concierges dans la thématique des installations techniques.
- Soumis et astreint au service de piquet.

Effets bénéfiques

Dans toute gestion des installations techniques nous devons analyser le coût d'investissement et le travail accompli pour l'amortissement selon la durée de vie de l'installation. Ces facteurs différencieraient une installation trop coûteuse d'une installation rentable. Par exemple, une installation de chauffage doit être fonctionnelle durant 25 ans en moyenne et réglable selon besoins. Si l'installation n'est pas suivie, entretenue ou remise en état quand nécessaire, cette installation sera en fin de vie après 12 ans environ.

L'engagement d'un Agent d'exploitation des installations techniques pourrait donner un retour sur l'investissement rapidement et produire une économie continue en ressources, énergie et budgétaire sur le moyen terme.

A cela s'ajoute toutes les économies liées à la remise en état d'installations vieillissantes engendrant des coûts importants lors de pannes ou dérangements. Le gaspillage général de ressources existantes est dû au fait d'externaliser des prestations. Ces prestations ont comme unique but de maintenir l'installation en marche, sans maîtriser l'impact à court et moyen terme.

[Tapez ici]

Cet engagement permettrait au Responsable IT de libérer du temps, qui aujourd'hui est consacré à des interventions d'urgence, contrôles et réparations des installations trop importantes. De ce fait, la possibilité d'améliorer et d'optimiser le reste des installations et de définir des stratégies qui garantissent une économie durable en coûts et énergie comme le cas du CAD Bleu s'en trouve prétéritée.

Conclusion

La Ville de Vevey profite d'un parc de plus de 80 bâtiments chauffés avec différentes affectations. Les interventions par des tiers et le manque de ressources à l'interne, a pour conséquence un vieillissement accéléré au point de non-retour de nos installations techniques.

Nous proposons donc l'engagement d'un « **Agent d'exploitation des installations techniques** » qui sera en charge de la maintenance planifiée ou non planifiée d'installations techniques des bâtiments communaux de la Ville de Vevey et de leur prolongation dans le temps avec moins d'investissements.

Des avantages notables dans le suivi et la gestion des installations techniques renforcent cet argumentaire. Le nombre d'interventions prévues pour 2021 pourra être suivi, garantissant ainsi la bonne réalisation des ouvrages indispensables pour l'évolution et l'amélioration des installations techniques.

**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE**

le Chef de service



Claude Lehrian



Note interne

DU - BUDGET 2021 TRAITEMENTS DU PERSONNEL FIXE (compte 351.3011) et AUXILIAIRE (compte 351.3012)

Vevey, le 13/11/2020

Madame la syndique, messieurs les Municipaux

Les créations de poste à la DU visent à pérenniser des auxiliaires et à renforcer les secteurs « développement durable » et « aménagement urbain ».

1. Pérennisation des postes auxiliaires

Il s'agit de pérenniser des postes occupés par des auxiliaires dont le travail est devenu indispensable à la bonne conduite du service et de ses projets.

a. Aménagement du territoire et espaces publics : chargé(e) de projet à 80%

Contexte :

Initialement, le chargé de projet auxiliaire a été engagé pour prêter main forte au chef de projet en charge de la révision du PDCom et du PGA.

Dans les faits, le chargé de projet auxiliaire n'a plus seulement le rôle d'assistant, mais se charge de suivre les projets. (plan d'affectation sud) Du fait de ces compétences, il suit également des projets en lien avec les espaces publics, comme les mesures de mobilité « post COVID » et les aménagements cyclables.

Finalement, on constate que :

- Les espaces publics sont en mutation permanente et le service est sous doté pour suivre ces projets ;
- La révision des outils d'aménagement du territoire (PA PDCom) est un long processus ;
- De surcroît, s'ajoute la nécessité d'ouvrir les projets à la concertation avec le public, ce qui est très gourmand en temps de travail.

En cas de non-pérennisation de poste, situation « d'auxiliaire longue durée » avec les risques suivants :

- Inégalité de traitement avec le personnel dit « fixe »
- Perte de compétence importante avec le départ probable du titulaire et les conséquences administratives (recrutement, formation du remplaçant) et pour les projets (report de projets d'espaces publics et retard dans le traitement de la révision du PGA et du PDCom)

En cas de refus du poste (3011 et 3012) : CDI rompu avec les risques suivants :

- Perte de compétence importante d'un collaborateur formé par la ville

- Report de projets d'espaces publics (centre ville, zone 30 et de rencontre, aménagement post covid...)
- Retard dans le traitement de la révision du PGA, du PDCom
- Surcharges internes pour le suivi de PA privés (entrepôt, providence...)
- Augmentation des honoraires d'études en général et en particulier : externalisation de l'organisation des démarches participatives

Conclusion :

Il est donc proposé de pérenniser ce poste avec un cahier des charges mixte espace public / aménagement du territoire. Dans les faits, le chargé de projet passerait donc d'auxiliaire à fixe et le poste de chargé de projet auxiliaire serait supprimé dans le compte 351.3012.

b. Police des constructions : architecte à 80%

Contexte :

Une première personne été engagée, en tant qu'auxiliaire, fin 2018 pour les dossiers suivants :

- Traitement des caveaux pour la FDV ;
- Mise à jour du registre des bâtiments ;
- Traitement des régularisations des procédés de réclames illégaux.

Cette personne n'a pas souhaité poursuivre à la DU et a été remplacée, en avril 2020, par une nouvelle collaboratrice qui a travaillé essentiellement sur les extensions terrasses Covid, les enquêtes publiques et la révision des règlements. Ce poste est donc nécessaire à la Police des constructions pour effectuer ses missions, et devrait être occupé par un personnel fixe. En effet, l'auxiliarat ne permet d'employer que du personnel de manière temporaire quittant ainsi le service après avoir été dûment formé.

En effet si les tâches de traitement des dossiers courant peuvent être assumées, force est de constater qu'avec l'effectif fixe actuel, la police des constructions gère difficilement les « pics », l'imprévu, le passif des régularisations, la surveillance du territoire (construction illégale) et les dossiers transversaux. Le travail en flux tendu ne permet pas de dégager du temps pour l'amélioration du service rendu à la population.

Certains dossiers sont donc toujours pendants, comme l'élaboration d'un règlement encadrant les procédés de réclame et les anticipations sur le domaine public, pourtant essentiels à une bonne gestion de l'urbanisme veveysan. Il est à relever que l'engagement de cette personne permettrait également de prélever des émoluments supplémentaires, permettant ainsi de financer une partie du poste.

Finalement, la police des constructions est sous pression permanente pour respecter les délais de traitement des permis de construire, tout en effectuant un travail dans un cadre toujours plus contraint par des normes en constante évolution dans une société où le juridisme a pris une grande place.

Cette situation amène du stress chez les collaborateurs et de l'insatisfaction auprès des demandeurs (habitants, commerçants, constructeurs...).

Vœu de la Commission de gestion

Pour rappel, la Cogest a formulé un vœu demandant que « la Direction de l'urbanisme puisse obtenir très rapidement les ressources en personnel nécessaires pour terminer l'élaboration du règlement sur les procédés de réclames, puis en assurer l'application (gestion des demandes et du contrôle). En effet, au-delà de clarifier la politique publique en matière des affichages de la publicité commerciale, culturelle et politique, ce règlement et son application auront des retombées positives en termes de recettes financières pour la commune ».

Risques en cas de non-pérennisation de poste :

- situation « d'auxiliaire longue durée » ou multiplication des renouvellements (turn over) avec les conséquences inhérentes (recrutement, formation du remplaçant)

Risques en cas de refus du poste (3011 et 3012) : CDD non renouvelé

- Perte de compétence importante
- Surcharge du personnel et risques d'erreur
- Retard dans le traitement des dossiers de permis de construire et de procédé de réclame
- Retard dans la mise à jour du registre des bâtiments (EGID EWID)
- Pas de veille territoriale sur les constructions et procédés de réclame non autorisés (inégalité de traitement)
- Report de projets de règlement (procédés de réclame , anticipation sur le DP) etc.
- Pas de régularisation des procédés de réclame non autorisés

Conclusion :

Continuellement en surcharge de travail, le secteur police des constructions devrait donc être renforcé pour 2021 lui permettant ainsi de remplir ses missions légales dans de bonnes conditions.

Il est donc proposé de renforcer la police des constructions en créant un poste d'architecte en personnel fixe à 80% et en supprimant le poste d'architecte auxiliaire dans le compte 351.3012.

2. Renforcer les secteurs DD et « aménagement urbain »

a. poste de chargé(e) de projet au DD à 80%

Contexte :

Le Conseil communal a octroyé un montant de CHF 150'000.00 par amendement sur le budget de fonctionnement 2020 sur le compte N° 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire ».

Par ailleurs, lors de la séance du 12 décembre 2019 du Conseil communal, le groupe socialiste proposait de créer un poste d'auxiliaire à l'Agenda 21 afin d'engager un spécialiste des questions environnementales pour notamment élaborer un Plan climat et faire avancer le postulat sur l'urgence climatique.

Afin de répondre à cette demande, le montant alloué par le Conseil communal en 2020 sert au financement d'un mandat externe pour l'élaboration du plan climat. Dans ce cadre, une chargée de projet « Plan climat » a été détachée par son bureau à la DU pour une durée d'une année.

Pour 2021, considérant toutes les autres tâches à effectuer, l'effectif actuel du secteur « Développement durable » (2.1 EPT) ne permettra pas d'assurer les tâches opérationnelles et concrètes découlant du plan climat, du plan directeur des mobilités douces et du futur Agenda 2030.

Par ailleurs, la Municipalité ayant déclaré l'urgence climatique, il est aujourd'hui primordial de se doter de moyens supplémentaires pour répondre aux attentes, et éviter un simple effet d'annonce.

Au vu des enjeux précités et de l'organisation actuelle du secteur (1.1 EPT fixe et 1 EPT auxiliaire), un poste de chargé(e) de projet fixe est désormais nécessaire pour mener les différentes missions du secteur à bien.

Risques en cas de non-crédation du poste fixe (3011) et maintien du montant de l'amendement de 150'000.- du CC pour le 3012 :

- pas de réponse sur la durée à l'urgence climatique.
- à terme : situation « d'auxiliaire longue durée » ou multiplication des renouvellements (turn over) avec les conséquences inhérentes (perte de compétence, recrutement, formation du remplaçant)

Risques en cas de non-cr ation du poste (3011 et 3012) :

- image n gative de la ville : effet d'annonce sur l'urgence climatique
- « perte » de l'amendement de 150'000.- du CC sur 2020 !
- Ralentissement de la mise en  uvre du plan climat et du PDMD et report de certains projets

Conclusion :

Pour 2021, il est propos  de maintenir le montant allou  par amendement par le CC mais en le transf rant sur le 3011 permettant de renforcer Agenda 21 / DD par la cr ation d'un poste de charg (e) de projet au DD   80%. Ce poste serait pourvu rapidement par transfert   l'interne.

b. Ing nieur mobilit    60%

Contexte :

La th matique mobilit  est trait e de mani re  parse dans le service selon les affinit s, la situation de l'effectif (absence, charge) et les projets :

- Transports publics et mobilit  douce sont suivis par le secteur D veloppement durable.
- L'architecte en charge du PMU (80%) suit les projets de r am nement de l'espace public qui vont de l'implantation d'un passage pi ton au r am nement de la place du march . Les probl matiques de mobilit , stationnement, circulation automobile et s curit  pi tonne occupent environ 20% de son taux d'activit . Pour pouvoir avancer sur les projets principaux, il est second  par une auxiliaire.

Cette situation n'est pas satisfaisante.

Un professionnel en mobilit    l'interne du service permettrait :

- de r aliser des am liorations ponctuelles sur le terrain et ainsi r pondre rapidement aux sollicitations du quotidien.
- de suivre les expertises mobilit s avec un regard aiguis .
- de conduire des  tudes sans faire appel   des prestataires externes.
- de soulager les collaborateurs des probl matiques mobilit s afin qu'ils se recentrent sur leur activit  principale. ex : l'ing nieur mobilit  permettrait de soulager la d l gu e DD des th matiques MD et TP, lui permettant de se centrer sur la mise en  uvre du plan climat et de la strat gie de d veloppement durable   l'horizon 2030.

Le Plan climat mettra en lumi re les principales sources d' missions de CO₂ et des propositions de mesures pour les r duire. Or, la mobilit  automobile est responsable d'environ 40% des  missions de CO₂ (ce chiffre sera affin  dans le cadre du bilan carbone territorial actuellement en cours de r alisation). Ce nouveau poste s'inscrirait donc pleinement dans le sens voulu par le CC au moment du vote du budget 2020.

Mutualisation

En outre, avec un taux sup rieur, ce poste pourrait  tre mutualis  avec le bureau de l'agglom ration RIVELAC. La comp tence « ing nieur mobilit  »  tant assez courante dans les structures de ce type.

Risques en cas de non-cr ation du poste fixe (3011)

- requalifier en « charg  de projets » auxiliaire avec moins de comp tence car difficult  de trouver un ing nieur mobilit  auxiliaire
- pas de r ponse sur la dur e   la probl matique mobilit  .
-   terme : situation « d'auxiliaire longue dur e » ou multiplication des renouvellements (turn over) avec les cons quences inh rentes (perte de comp tence, recrutement, formation du rempla ant)
- pas de mutualisation avec le bureau de l'agglom ration RIVELAC

Risques en cas de non-cr ation du poste (3011 et 3012) :

- maintien d'une situation insatisfaisante : report de charge sur tout le service
- report /ralentissement de projets notamment les r am agements d'espaces publics (s curisation Gilamont, quai Perdonnet, place de la gare)
- Ralentissement de la mise en  uvre du plan directeur stationnement et du PDMD
- Pas d' conomie sur les honoraires d' tudes mobilit s (externalisation pour certains mandats)

Conclusion :

Pour 2021, il est donc propos  de cr er un poste d'ing nieur mobilit    60%, dont une partie du financement est  galement assur e par l'enveloppe budg taire de Fr. 150'000.- allou e par le CC par voie d'amendement dans le budget 2020.

En contrepartie, il s'agit  galement de supprimer le poste d'auxiliaire « appui PMU » dans le compte 351.3012.

c. Compte auxiliaire (3012)

En ce qui concerne, le compte auxiliaire, par rapport   2020, il s'agit donc de retirer les montants d volus aux auxiliaires p rennis s et l'auxiliaire dit « appui PMU » (remplac  par le poste ing nieur mobilit ).

Pour le budget 2021 il est propos  les montants suivants :

1. stagiaire /AUX A21 100%	fr. 41'200.00
2. r�serve (�tudiants par exemple)	fr. 6'000.00
3. stagiaire /AUX AT 100%	fr. 9'600.00
	fr. 56'800.00

1. Le cycle 1er emploi pour le secteur d veloppement durable suit son cours . La stagiaire engag e en 2020 pour un an se verra, si satisfaction, reconduite pour 1 an de plus en septembre 2021.
2. Comme chaque ann e 6000.- sont pr vus pour le recrutement d' tudiants pour des t ches ponctuelles pendant les vacances (num risation, relev  sur le terrain etc.)
3. Nouveaut  pour 2021 : satisfait par le syst me « 1er emploi », il est propos  de mettre en place ce cycle « gagnant gagnant » pour l'am nagement du territoire pour des  tudiant en urbanisme ou architecture. Il s'agit pour 2021 d'un statut de stagiaire pour 4 mois   partir de septembre date de la rentr e universitaire. Le cycle continuera : 8 mois de stage et 4 mois auxiliaire en 2022, 8 mois d'auxiliaire pour 2023 puis nouveau stagiaire et ainsi de suite.

4. Aspects financiers

L'objectif principal est de p renniser les postes auxiliaires et de renforcer le DD en « transf rant » les montants n cessaires du 3012 au 3011.

3011 Cr�ation		3012 suppression par rapport � 2020	
domaine	Poste (%)	domaine	Poste (%)
Am�nagement du territoire et espaces publics	charg�(e) de projet � (80%)	Am�nagement du territoire	Charg� de projet auxiliaire (80%)
Police des constructions	architecte (80%)	Police des constructions	Architecte auxiliaire (80%)
mobilit�	Ing�nieur mobilit� (60%)	PMU	Charg� de projet auxiliaire (80%)
D�veloppement durable	charg�(e) de projet (80%)	CHF 150'000.00 par amendement sur le budget de fonctionnement 2020	

Si les propositions de postes fixes (pérennisation des auxiliaires et nouveaux postes) étaient refusées par le CC, il serait nécessaire de réintroduire les postes concernés dans le compte d'auxiliarat du service (3012).

Annexe 5/6

Compte 3012	
AU 80%	fr. 71'040.00
PC (maintien) 80%	fr. 74'016.00
AT (maintien) 80%	fr. 71'040.00
DD 100%	fr. 86'400.00

si le poste ingénieur mobilité est refusé en 3011 :

si le poste architecte est refusé en 3011:

si le poste chargé de projets AT AU est refusé en 3011 :

si le poste chargé de projets DD est refusé en 3011 :

Les taux d'occupation sont revus à la hausse pour tenir compte des conséquences du statut auxiliaire (débutant, formation, renouvellement...)

Le maintien des postes auxiliaires et la création de 2 nouveaux postes auxiliaires dans le compte auxiliaire donneraient un total de CHF 359'000.00

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute explication complémentaire et vous présente, Madame la syndique, messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

**Direction de l'urbanisme, de la mobilité
et du développement durable**

Le chef de service



Julien Cainne

Budget 2021, Amendements

A. Amendements traités en COFI et refusés par elle.							
N°	Compte concerné	Libellé	Brochure des comptes budget 2021				Résultat vote par COFI
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé	
				Charges	Revenus		
1	110.3060	frais de déplacement	52 000	-	12 000	40 000	refusé
2	121.3099	rabais privilégiés vins	5 000	-	5 000	-	refusé
3	130.3517	participation entreprises trsp,	5 806 200	-	500 000	5 306 200	refusé
4	430.3145.01	trav-exec.par tiers	81 500	-	36 500	45 000	refusé
5	430.3170	frais de réception	7 000	-	7 000	-	refusé
6	430.3185	honoraires	35 000	-	35 000	-	refusé
7	435.3185	honor., études, expertises	23 000	-	23 000	-	refusé
8	470.3114	Éclairages attractifs	83 000	-	28 000	55 000	refusé
9	501.3161	loyers	7 100	-	1 400	5 700	refusé
10	501.3163	locations objets mobiliers	1 000	-	200	800	refusé
11	504.3170	frais org, manifs	19 500	-	1 500	18 000	refusé
Total amendements refusés				-	649 600		refusé

B. Amendements traités en COFI et acceptés elle							
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé	par COFI
				Charges	Revenus		
12	125.3101	économat office pop.	9 000	-	2 000	7 000	accepté
13	190.3182.01	gestion site internet Vevey	10 100	-	5 000	5 100	accepté
14	190.3185	honoraires	102 000	-	50 000	52 000	accepté
15	352.3142	parkings vélos	16 000	-	8 000	8 000	accepté
16	352.3142.01	parkings vélos	20 000	-	10 000	10 000	accepté
Total Intermédiaire				-	75 000		

Budget 2021, Amendements (suite)								
N°	Compte concerné	Libellé	Brochure des comptes budget 2021				Résultat vote par COFI	
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé		
				Charges	Revenus			
17	410.3102	imprimés	8 000	-	8 000	-	accepté	
18	410.3185	honoraires, expertises	56 000	-	30 000	26 000	accepté	
19	440.3185.01	avis de droit	10 000	-	10 000	-	accepté	
20	460.3144.01	réfections canalisations	260 000	-	50 000	210 000	accepté	
21	470.3185	honoraires	25 000	-	25 000	-	accepté	
22	528.3662	courses d'école	120 000	-	80 000	40 000	accepté	
23	528.4362	Remb. de frais	53 900		-	16 000	37 900	accepté
24	814.3653	aides manifs culturelles	130 000	-	30 000	100 000	accepté	
25	810.3185	prestations de tiers	33 000	-	20 000	13 000	accepté	
26	814.3653.54	Festivalocal	10 000	-	10 000	-	accepté	
27	814.3653.63	Einz Zwei Drei	8 000	-	8 000	-	accepté	
Report page précédente				-	75 000	-		
Total amendements traités par en COFI et acceptés par elle				-	346 000	-	16 000	accepté

C. Amendements "nouveaux postes et pérennisation de postes auxiliaires" refusés par la COFI, donc budget 2021 initial maintenu							
N°	Compte concerné	Libellé	Brochure des comptes budget 2021				Résultat vote par COFI
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé	
				Charges	Revenus		
28	200.3011	Traitement du personnel	813 000	-	57 350	755 650	refusé
29	251.3011	Traitement du personnel	406 800	-	181 450	225 350	refusé
30	351.3011	Traitement du personnel	1 436 200	-	494 900	941 300	refusé
31	58101.3011	Traitement du personnel	2 051 600	-	70 200	1 981 400	refusé
32	58102.3011	Traitement du personnel	933 900	-	85 100	848 800	refusé
33	58103.3011	Traitement du personnel	1 514 300	-	5 400	1 508 900	refusé
Total Intermédiaire				-	894 400	-	

C. Amendements "nouveaux postes et pérennisation de postes auxiliaires" refusés par la COFI (suite)							
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé	par COFI
				Charges	Revenus		
34	58104.3011	Traitement du personnel	1 647 200	-	45 200	1 602 000	refusé
35	58105.3011	Traitement du personnel	45 700		85 600	131 300	refusé
36	58106.3011	Traitement du personnel	1 155 200	-	20 100	1 135 100	refusé
37	58202.3011	Traitement du personnel	140 100	-	10 300	129 800	refusé
38	58203.3011	Traitement du personnel	354 300	-	31 200	323 100	refusé
39	58204.3011	Traitement du personnel	330 300	-	5 400	324 900	refusé
40	584.3011	Traitement du personnel	répartition	-	56 800	- 56 800	refusé
41	9521.3011	Traitement du personnel	195 700	-	17 700	178 000	refusé
Report page précédente				-	894 400	-	
Total amendements refusés, donc budget initial maintenu				-	995 500	-	refusé

D. Amendements "nouveaux postes et pérennisation de postes auxiliaires" acceptés par la COFI, donc budget initial modifié							
			Montant initial	Amendement		Nouveau montant amendé	par COFI
				Charges	Revenus		
42	300.3011	Traitement du personnel	1 965 000	-	99 600	1 865 400	accepté
43	700.3011	Traitement du personnel	474 000	-	137 350	336 650	accepté
44	700.3012	Personnel auxiliaire	25 000		69 500	94 500	accepté
45	703.3011	Traitement du personnel	302 500	-	150 200	152 300	accepté
46	810.3011	Traitement du personnel	551 300	-	95 800	455 500	accepté
47	810.3012	Personnel auxiliaire	50 800		84 200	135 000	accepté
48	82021.3011	Traitement du personnel	696 900	-	82 100	614 800	accepté
49	82021.3012	Personnel auxiliaire	44 500		28 000	72 500	accepté
50	8205.3012	Personnel auxiliaire	38 500		28 000	66 500	accepté
Total amendements acceptés, avec budget initial modifié				-	355 350	-	accepté